

E x e r c i c e 1 9 9 5

cetelem



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du 21 mars 1996

Président d'honneur, fondateur

Jacques de Fouchier

Conseil de surveillance

PRÉSIDENT

Bernard Müller*

VICE-PRÉSIDENT

Pierre Simon

Bernard Auberger

René Barberye*

Jean-Paul Betbeze

Pierre Boucher

Gérard de Chaunac-Lanzac*

Jacques Dermagne*

Philippe Dulac*

Denis Kessler

Jacques Lesigne

Lapo Mazzei

Directoire

PRÉSIDENT

Marc Mangez

Jacques Campagne-Ibarcq

François Julien-Labruyère

Michel Masson

Bernard Naux

Michel Riboust

Bruno Salmon

Conseiller du Directoire

André Robinet

Directeurs

Alain Ambrosini

Julien Boyer

Paul Defourny

Marcel Doucet

Bernard Drot

Jean-Claude Gautier

Maurice de Talansier

Commissaires aux comptes titulaires

MAZARS & GUERARD*

ERNST & YOUNG AUDIT

** sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale
des résolutions qui lui sont proposées*

cetelem



SOMMAIRE

LE GROUPE CETELEM 7

LE RAPPORT DE GESTION 33

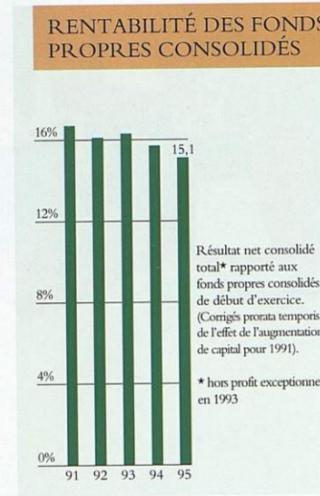
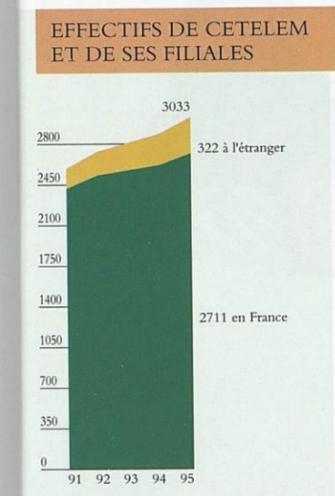
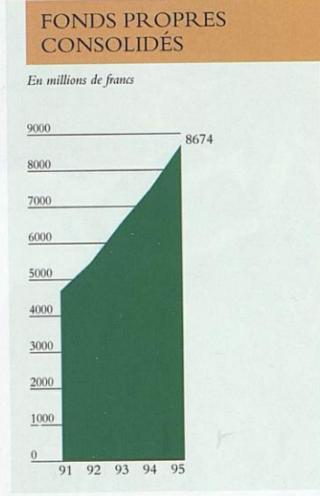
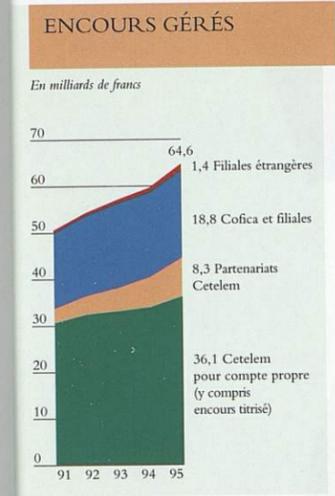
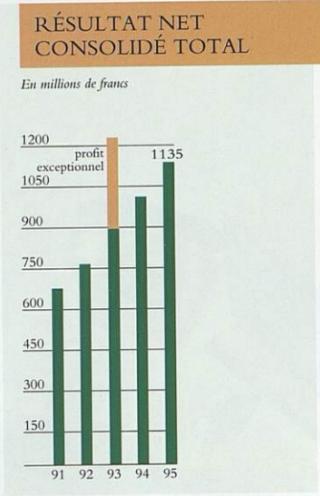
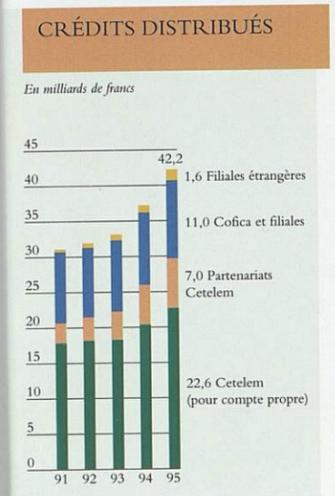
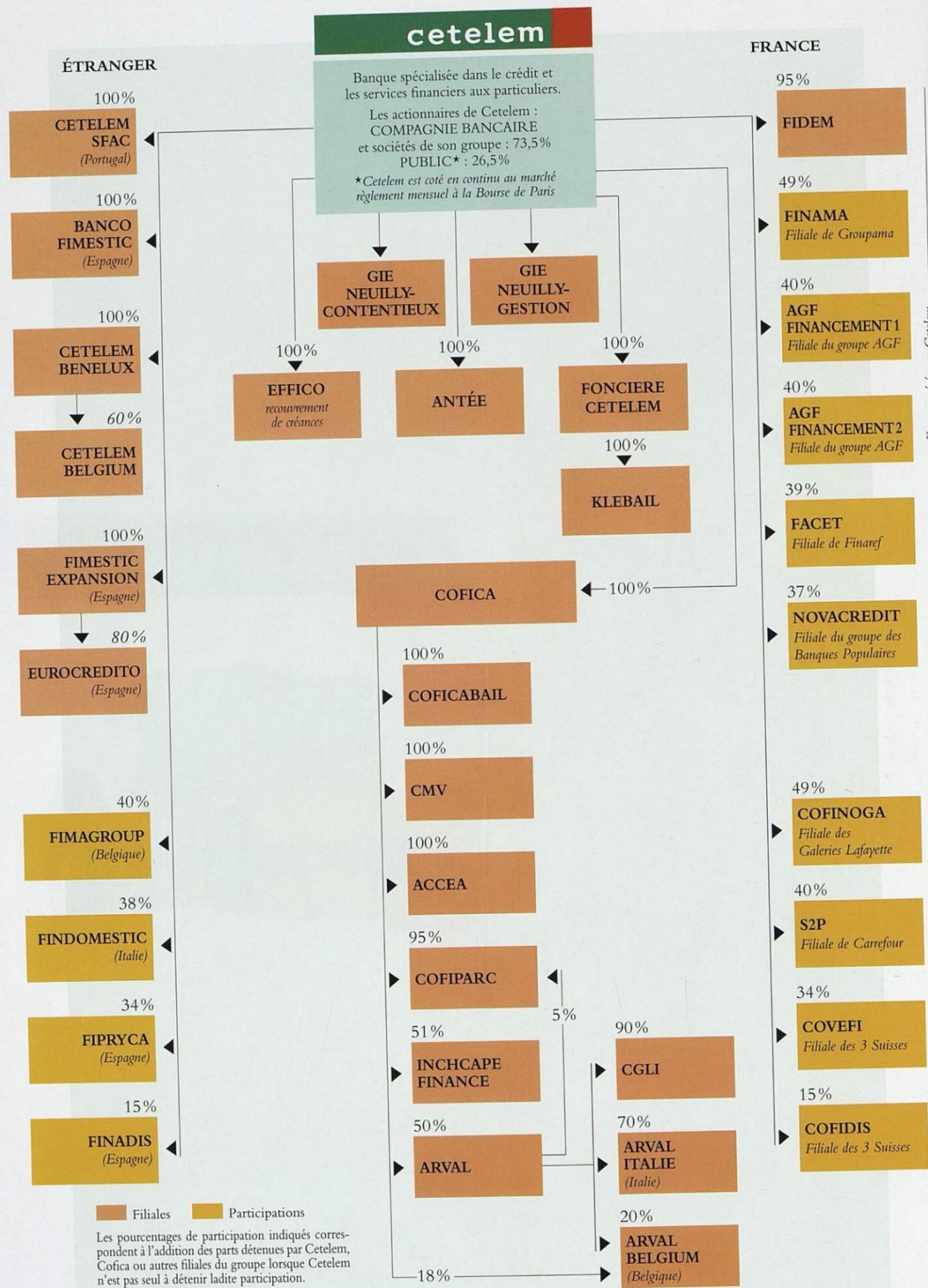
LES COMPTES CONSOLIDÉS 65

LES COMPTES SOCIAUX 93



cetelem







LE GROUPE CETELEM



UN MAILLAGE DE PARTENAIRES,
EN FRANCE ET EN EUROPE,
FONDÉ SUR LE PROFESSIONNALISME
ET LE RESPECT MUTUEL



La construction de Cetelem a été rythmée, dès sa création, par l'évolution du marché français, et singulièrement de la consommation des ménages.

Chaque grande étape stratégique résulte d'une prise en compte - et parfois d'une anticipation - des nouveaux besoins des consommateurs et des commerçants. Ainsi l'organisation, les produits, la gestion comme la logistique de Cetelem se sont développés, ramifiés et modernisés en fonction d'un objectif permanent : créer une offre dont la nature et les conditions répondent le mieux possible aux aspirations du client et aux demandes du commerçant, tout en assurant, bien sûr, la viabilité économique de l'entreprise.

Né avec le petit et le moyen commerce, Cetelem a donc accompagné le développement de celui-ci et s'est trouvé, tout naturellement, associé à la naissance de grandes enseignes et de grandes chaînes.

La diversification de la consommation a ensuite conduit Cetelem à s'adresser directement à ses clients pour s'adapter plus complètement à leurs attentes. Cette orientation vers les particuliers a créé un fort développement de sa palette de produits financiers.

Dans une troisième étape, le développement de Cetelem a progressivement intégré un troisième vecteur : celui du partenariat avec des institutions financières.

Ce trois pôles participent bien d'une même entité, et d'une même construction articulée par les grandes évolutions de la consommation au cours de ces quarante dernières années.

UNE STRATÉGIE

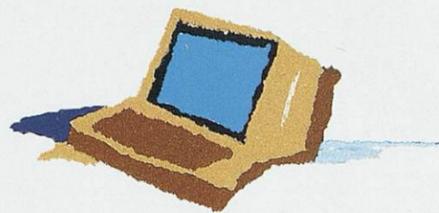
Depuis sa création, Cetelem n'a cessé d'inventer puis de moderniser sans cesse un métier alors nouveau. Il a opté d'emblée pour une stratégie de la transparence visant à démythifier le crédit. Ses atouts : des produits simples et pratiques, une information complète des partenaires. La satisfaction du consommateur passe par sa perception claire de ce qu'est le crédit.

Cetelem a donc toujours tout mis en œuvre pour :

- faciliter l'accès au crédit du plus grand nombre en faisant confiance à l'intelligence du consommateur et à son sens des responsabilités,
- créer des produits adaptés aux besoins, mais encore précéder ceux-ci grâce à sa connaissance approfondie des marchés,
- accélérer et simplifier les circuits, ceux vécus directement par le consommateur comme ceux dont il n'a pas connaissance mais qu'il subit, car nécessaires à la gestion du crédit.

De tels objectifs impliquent à l'évidence le développement de nombreux savoir-faire spécifiques :

- cela concerne tout d'abord l'intégration de l'offre de produits dans la démarche commerciale des distributeurs, en tenant compte de leurs impératifs propres : facilitation du passage aux caisses, mise en place de programmes de fidélisation, de relevés de compte crédit véhiculant des relances commerciales, etc.
- cela implique d'autre part, dans la relation directe avec les particuliers, la constitution d'équipes commerciales en agence capables de répondre aux demandes de la clientèle en joignant l'efficacité du traitement à la qualité des propositions.



Dans ce domaine, et de plus en plus, les techniques de marketing direct, fondées essentiellement sur des relations personnalisées avec la clientèle et la qualité du contact commercial, prennent naturellement une importance croissante.

Sur un autre plan, il est bon de rappeler que Cetelem, dès l'origine, a considéré son activité comme étant comparable à celle d'un commerçant et d'un industriel – plutôt qu'à celle d'un banquier.

La conséquence directe de ce point de vue se constate non seulement dans des comportements commerciaux caractéristiques, ci-dessus indiqués – mais aussi dans le très haut degré d'automatisation des chaînes de production et de gestion, le métier de Cetelem pouvant à cet égard être défini comme un traitement de masse personnalisé.

UN IMPÉRATIF ABSOLU : MAITRISER LES RISQUES

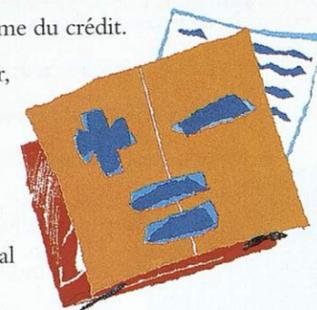
En privilégiant toujours la qualité des produits et services, Cetelem préserve à la fois l'intérêt de ses clients et le sien. Cette protection passe notamment par la maîtrise des risques attachés à la notion même de crédit.

En amont, la coopération étroite entre prêteur et emprunteur se traduit en particulier par la détermination en commun du "point budget" : en d'autres termes l'analyse des revenus et des engagements, permettant à tout client de connaître ses capacités de remboursement – et à Cetelem d'apprécier le risque

présenté. Chaque client, à l'issue d'une étude prenant en compte le maximum d'éléments, est ainsi clairement informé du poids futur de ses engagements. Bien entendu, beaucoup d'autres informations sont prises en compte et traitées (crédits souscrits, etc.) dans l'étude d'un dossier.

En aval, Cetelem accompagne le client jusqu'au terme du crédit.

Bien connaître la situation réelle de l'emprunteur, savoir apprécier l'évolution positive ou négative de celle-ci, apporter au client en difficulté passagère la même compréhension qu'au moment de l'ouverture de son dossier : cet état d'esprit est fondamental et fait partie de la démarche "qualité" de Cetelem.



L'OFFRE PRODUITS : ÉCHAPPER À LA BANALISATION

Le monde du crédit est, comme bien d'autres, guetté par la banalisation de produits qui, une fois créés, sont rapidement adaptés, voire copiés.

Là comme ailleurs la différence se fait donc essentiellement sur la fiabilité de l'offre de service proposée.

C'est pourquoi Cetelem a mis son savoir-faire au service d'un objectif de long terme : proposer au consommateur des produits dont le rapport qualité/prix soit effectivement et durablement garanti.



PRODUIT SPÉCIFIQUE, APPLICATIONS MULTIPLES : LE CRÉDIT RENOUELABLE

Lancé en France dès 1965 par Cetelem sous le nom de "Crédit en poche", le Crédit Renouvelable a rapidement et profondément modifié le monde de la consommation. Le principe en est simple : il s'agit d'une réserve de crédit - établie en accord avec le client en fonction de ses besoins et de ses revenus - se renouvelant automatiquement au rythme des remboursements mensuels.

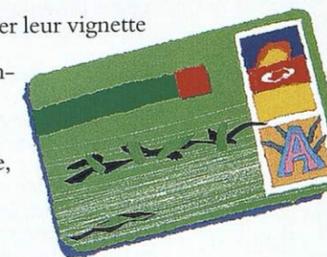
Le crédit renouvelable répond à la demande importante et durable de crédits de faible montant unitaire, pouvant correspondre à des achats multiples, émanant d'une clientèle nombreuse et parfaitement solvable. Le produit proposé par Cetelem est caractérisé par sa simplicité (fin des formalités répétitives), sa sécurité (autorisation et enregistrement en temps réel des utilisations, écartant a priori tout risque de surendettement), la qualité de l'information du client (il reçoit un relevé de compte mensuel détaillé indiquant le solde dû, les intérêts - calculés sans date de valeur - les utilisations et remboursements effectués, le capital disponible), un coût moins élevé du fait de la non-répétition des frais unitaires de création et de gestion de dossiers successifs.

La souplesse d'utilisation n'exclut pas la prudence : les sécurités mises en place par Cetelem permettent d'enregistrer un taux faible d'incidents de paiement, moins nombreux et moins graves que pour d'autres formes de crédit.

Ce produit Cetelem a évolué d'année en année, adopté par un nombre croissant de partenaires, tant du Commerce que du monde de la Banque et de l'Assurance.

En 1985 Cetelem a créé le premier réseau français de crédit multicommerces, Aurore, couvrant tous les secteurs, tous les types de magasins et toutes les tailles de surfaces. Aujourd'hui le réseau Aurore représente 5 millions de porteurs de cartes et 100 000 points de vente, et est également développé ailleurs en Europe (Aurora en Belgique et en Espagne, Aura en Italie) avec 1,5 million de porteurs.

Instruments de paiement à crédit, ces cartes sont aussi de véritables outils de marketing pour les partenaires émetteurs, qui peuvent y apposer leur vignette et développer ainsi le concept Aurore aussi bien que leurs avantages propres sur les nombreux marchés où beaucoup sont leaders : équipement du foyer, automobile, assurance, banque, immobilier, etc.



L'EXPERTISE GLOBALE

Au total, c'est l'ensemble de son expérience technique et technologique qui permet à Cetelem d'être leader sur son marché et d'être choisi par ses partenaires, quels que soient leur activité spécifique et leurs objectifs propres.

Cette expertise se manifeste le plus clairement dans la gestion informatique et comptable d'un grand nombre de clients (plus de 5 millions) et d'opérations (plus de 7 millions de dossiers en cours).

Mais elle se vérifie également dans d'autres domaines de compétence.

Le transport des informations : Cetelem a ainsi été, dès 1983, le premier établissement de crédit à mettre en place une liaison télématique avec l'ensemble des commerçants travaillant avec lui, puis avec le grand public.

Le traitement des informations : Cetelem a été parmi les tout premiers établissements de crédit à adopter, dès 1971, le crédit scoring comme instrument d'aide à la décision en matière d'étude et d'octroi des financements ; constamment actualisés, ces outils ont été généralisés et sont aujourd'hui appliqués au traitement commercial, notamment en matière de marketing direct et de vente à distance.

Ils sont en outre complétés par des systèmes experts, qui aident à la décision, tant à la vente que dans le domaine du recouvrement amiable des impayés.

Quelle que soit la rigueur dans l'étude et l'octroi des crédits - et en dépit, par ailleurs, du très grand sens des responsabilités dont font preuve la très grande majorité des consommateurs - il est inévitable que se produisent des incidents de paiement, le plus souvent causés par des "accidents de la vie" : chômage, maladie, divorce.

Cetelem considère que, dans une situation de ce type, ses clients restent des clients à part entière, qu'il convient de conseiller et d'aider dans les moments difficiles qu'ils traversent. C'est pourquoi des services disponibles et compétents se consacrent au recouvrement amiable des impayés, avec pour unique objectif d'aboutir à la mise en place de plans de régularisation tenant compte de la situation des clients, compatibles avec leur budget, et clairement acceptés par eux.

En ce qui concerne le recouvrement judiciaire (considéré par Cetelem comme une ultime tentative pour obtenir, sous la pression de l'exécution d'un titre



de justice, la régularisation de leur situation par des débiteurs négligents voire de mauvaise foi) des équipes spécialisées ont été mises en place, qui ont constitué avec leurs correspondants du monde judiciaire (avocats, avoués, huissiers) un véritable réseau de partenaires, ce qui contribue bien entendu fortement à l'efficacité des actions conduites.

Par ailleurs, toujours dans le domaine du recouvrement des impayés, Cetelem a constitué une société spécialisée dans le recouvrement de créances (Effico), à laquelle, notamment, tous les partenaires commerçants de Cetelem peuvent avoir recours - mais aussi des clients bancaiers, assureurs, industriels...

Sur un autre plan, l'expertise de Cetelem en matière juridique est sans cesse approfondie et affinée, que ce soit en matière de droit des contrats, du traitement de fichiers ou, plus généralement, de législation et de réglementation (françaises et européennes) des services financiers ; cette expertise est naturellement aussi au service des partenaires du Groupe Cetelem.

L'expertise du Groupe Cetelem se manifeste également en matière de refinancement (avec l'appui technique de la Compagnie Bancaire) ; c'est ainsi que Cetelem a été un des tout premiers établissements de crédit à procéder à des titrisations de créance - ainsi qu'à réaliser, en 1995, une titrisation de créances sur des crédits renouvelables (Aurore) de nature particulièrement novatrice.

Bien entendu, la monétique est un domaine de compétence particulier du Groupe Cetelem, ainsi à même d'apporter à ses partenaires du commerce les solutions qu'ils attendent pour la mise en œuvre de moyens de paiement adaptés à leurs besoins (sécurité, facilitation du passage aux caisses, constitution de fichiers de clientèle).



L'innovation a toujours été une préoccupation de premier plan pour le Groupe Cetelem; c'est ainsi qu'aujourd'hui, en association avec la Compagnie Bancaire et le Groupe L.V.M.H, il anime un groupe de travail chargé d'élaborer un système d'offres commerciales et de transactions financières sécurisées, supporté par le "multimédia"; par ailleurs, un projet de représentation permanente des applications possibles des nouvelles technologies de l'information au commerce a été constitué en association avec le Groupe Galeries Lafayette. Ce projet ("L'échangeur") a obtenu le soutien des autorités françaises. Bien entendu ces systèmes, dès le stade de l'expérimentation, sont par définition ouverts à tous les partenaires du Groupe Cetelem (commerçants et institutions financières).



Au cœur de l'évolution du commerce et des comportements des consommateurs, Cetelem réalise chaque année, depuis six ans, une étude approfondie à ce sujet ("l'Observateur Cetelem"). Destinée en tout premier lieu aux partenaires commerçants de Cetelem, elle est diffusée à 25 000 exemplaires et fait l'objet de très nombreuses présentations publiques (plus de 200 en 1995).

Enfin, c'est évidemment au service de l'ensemble des partenaires de Cetelem - voire de la profession tout entière - que se place l'action permanente menée

au sein des associations professionnelles (ASF, AFB) et auprès des administrations et des institutions traitant des questions qui concernent la profession, en France (Conseil National de la Consommation, Comité des Usagers, Commissions de surendettement, parlementaires, haute administration) comme au niveau européen (Commission Européenne, Parlement Européen).

Cette expertise globale du Groupe Cetelem est bien évidemment fondée sur les compétences de tous les collaborateurs du Groupe Cetelem (3 000 personnes), inlassablement entretenue et augmentée par d'importantes actions de formation professionnelle continue (Cetelem y consacre plus de 6% de sa masse salariale).

Réciproquement, les savoir-faire de Cetelem s'enrichissent de tout l'apport de ses partenaires, français et étrangers, eux-mêmes particulièrement compétents et innovants dans leurs propres domaines d'activité.





LE PARTENARIAT



LE PARTENARIAT EST, AVEC LA SPÉCIALISATION, L'UN DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA CONDUITE DE CETELEM

Au fil des années, c'est d'abord avec des partenaires du commerce, de toute nature et de toute taille, que Cetelem a noué des relations de partenariat pour les étendre ensuite vers les acteurs institutionnels du monde bancaire et de l'assurance.

Ces relations sont toutes caractérisées par la mise en œuvre des deux principes suivants : que Cetelem et ses partenaires aient chacun une réelle spécificité à apporter et que leurs partenariats s'inscrivent dans le cadre d'un équilibre durable et satisfaisant de la contribution respective de chacun.

Le partenariat exprime une dynamique collective, à deux ou plus, dans le but de développer ensemble un concept, un produit, un système, selon une politique et une méthode garantissant :

- d'une part, l'indépendance de chacun des partenaires et ses intérêts propres,
- d'autre part, l'engagement, la synergie et la concertation communautaires.

Une politique de partenariat, pour celui qui s'y engage, permet d'une part de conserver et de mieux exploiter ce que l'on sait faire, d'autre part de pouvoir faire ce que l'on ne sait pas faire, ou de faire mieux ce que l'on fait ou pourrait faire moins bien (techniquement et/ou économiquement).

Le professionnalisme est la base la plus solide et la plus évidente d'une politique de partenariat.

Le professionnalisme est en effet la résultante de capacités, de méthodes, de savoirs, de techniques et d'un réservoir d'expériences. Il est l'expression d'un



métier. Le recours au professionnalisme représente donc une source riche et précieuse d'avantages, d'économies et de bénéfices, qui est au centre même de toute coopération. Ceci se vérifie particulièrement dans le domaine du crédit aux particuliers, où il convient de travailler sur des masses (donc le point mort est primordial) mais aussi en fonction d'une maîtrise rigoureuse des risques (sachant qu'en ce domaine une défaillance, même modeste, peut s'avérer finalement catastrophique!).

Une vraie politique de partenariat se doit d'être constructive, voire d'être offensive. Elle doit se faire non contre des tiers (ou pour se protéger), mais avec des alliés et pour engager un challenge! Il s'agit bien de "partenariser" et non de "pactiser". Il s'agit d'ouvrir des voies de développement dans son marché et non de "verrouiller" celui-ci.

Bien sûr, une telle stratégie pourrait se limiter à ce que l'on appelle des accords commerciaux (apports d'affaires, contrats, etc.) ou à des prestations de services. Elle reste, d'ailleurs, dans tous les cas, modulable. Mais une véritable politique de partenariat se doit d'aller plus loin, avec des objectifs précis, et sur la base d'une mise en commun d'apports et de moyens, et de partage des résultats.

Pour qu'un partenariat réussisse, chacun des partenaires doit y trouver sa place, sa raison d'être, son intérêt, ce qui exige de prendre en compte, avant tout :

- la spécificité de chacun,
- le respect des intérêts de l'autre,
- l'équilibre, la complémentarité et la juste appréciation des apports de l'un et de l'autre.

En d'autres termes, un partenariat consiste en la mise en commun de compétences, essentiellement de nature technique, au service d'un projet défini - chaque partenaire gardant bien évidemment l'entière responsabilité de la définition et de la mise en œuvre de sa propre stratégie globale.

Dans le cas de partenariat financier, entre banques, ou entre banques et assureurs, voire entre institutions financières et distributeurs, s'agissant spécialement du crédit aux particuliers, un accord sérieux et réfléchi ne peut se faire sans respecter à la fois le professionnel et le consommateur.

C'est pourquoi les objectifs communs d'un tel partenariat doivent s'appuyer sur une véritable "charte", tenant compte à la fois des intérêts des professionnels et des consommateurs.

LE FONDEMENT D'UNE STRATÉGIE

La constitution d'un réseau de commerçants a été, dès 1953, au cœur de la stratégie de Cetelem, créateur d'un nouveau métier, le crédit aux particuliers. Commerçants indépendants, petites ou grandes surfaces, coopératives, fédérations, groupements ou chaînes, constructeurs ou fabricants, tous trouvent dans le partenariat avec Cetelem, outre des produits de crédit performants, des prestations reposant sur l'information et l'offre d'aides générales ou ponctuelles : aide dans les choix marketing ou d'outils (monétique), conseil dans les implantations en France ou à l'étranger, solutions aux problèmes spécifiques de tout distributeur (formation, études de marché, séminaires...).

UNE ÉTAPE DÉCISIVE

Au milieu des années 1980, Cetelem a décidé de renforcer le partenariat existant avec de grands groupes de distribution par la création d'établissements financiers communs, afin de permettre une meilleure adaptation des stratégies commerciales des distributeurs et la diffusion de produits financiers spécifiques à chaque clientèle.

Le partenariat débouche alors en quelque sorte sur une "joint-venture" renforçant les relations et l'écoute réciproques. Il détermine aussi des complémentarités technologiques, en matière informatique, financière, juridique et marketing notamment, qui valorisent les métiers de chacun.

AUORE



Le troisième aspect du partenariat Cetelem est fondé, pour l'essentiel, sur le produit et le réseau Aurore qui ont ouvert de nouvelles perspectives de collaboration avec des émetteurs de cartes, actuels et potentiels. A ceux-ci, Cetelem offre son savoir-faire en matière de sélection des risques, de communication client, de gestion informatique des comptes et de recouvrement, au service de leurs réseaux commerciaux (qu'il s'agisse de distributeurs, de financiers, de banques ou d'assureurs).

EN EUROPE

L'Europe est désormais l'espace économique dans lequel toutes les entreprises doivent se situer. C'est bien sûr le cas de Cetelem, d'ailleurs né en même temps que l'idée de marché européen et, par fonction, accompagnateur du commerce.

Depuis 1984, Cetelem a créé différentes filiales en Europe, appliquant à l'étranger la stratégie d'essaimage en partenariat avec des "grands" de la distribution et de la banque qu'il avait mise en œuvre en France.

En franchissant les frontières, Cetelem ne garde de son origine française que son savoir-faire : on ne change pas de méthodes ni de moyens quand ils sont bons. En revanche, la conquête des marchés hors de France implique l'adaptation complète des moyens et des techniques aux consommateurs locaux. Cela suppose une connaissance approfondie des marchés, de l'environnement, des partenaires.





CETELEM ET SES FILIALES

A l'origine et au centre du Groupe Cetelem : Cetelem proprement dit et ses filiales, en France et en Europe.

Cetelem, en tant que tel, se consacre à l'offre de services financiers aux particuliers, spécialement en matière de crédit, soit par un réseau de commerces agréés, opérant dans le domaine de l'équipement du foyer, soit par son réseau d'agences et par ses équipes spécialisées dans la vente à distance.

Bien entendu, Cetelem assure par ses propres moyens la gestion de ses opérations (octroi, après-vente et recouvrement, contentieux, gestion informatique et comptable).

Cofica, filiale française de Cetelem, exerce sa principale activité dans le crédit automobile sur les lieux de vente. Elle y commercialise également la carte Aurore. Au travers de ses propres filiales et participations, Cofica intervient aussi dans le domaine de la location longue durée aux entreprises (Arval en France et Arval Belgium en Belgique) et aux particuliers (Cofiparc, en France).

Cofica possède également deux filiales dédiées, l'une au financement des achats d'automobiles Mazda en France (Inchcape Finance), l'autre au financement d'équipement des professions médicales et paramédicales (CMV).

L'exercice de ce métier par une société non captive de constructeurs d'automobiles implique naturellement une compétence particulière dans l'établissement de liens efficaces avec le tissu commercial constituant ce marché.

L'expérience acquise par Cofica depuis sa création, en 1945, en est garante.

Cofica développe également une activité de propositions de services financiers directement auprès de sa clientèle (notamment des prêts personnels) qui contribue fortement à fidéliser celle-ci.



Banco Fimestic, filiale espagnole de Cetelem, est, comme sa maison mère, spécialisée dans l'offre de services financiers aux particuliers - et tout spécialement en matière de crédit (dont Aurore, baptisée Aurora). Son activité s'exerce en partenariat avec un réseau de commerçants agréés ainsi que directement auprès de sa clientèle.

Au Portugal, Cetelem SFAC, jeune filiale de Cetelem, exerce la même activité selon les mêmes modalités principales.

ALLIANCES FINANCIERES

Cetelem s'est allié avec de grandes entreprises de la distribution en participant au capital de sociétés ayant pour objet de proposer un ensemble de services financiers aux clients de ces distributeurs (avec Carrefour dans la société S2P, avec les Trois Suisses dans les sociétés Cofidis et Covefi).

Dans la même logique, mais selon des modalités légèrement différentes, les liens anciens de Cetelem avec le groupe Galeries Lafayette ont abouti à la participation de Cetelem au capital de Cofinoga, société du groupe Galeries Lafayette spécialisée dans l'offre de services financiers aux particuliers, et tout particulièrement dans le domaine des cartes de crédit privées.

ALLIANCES FINANCIERES ET EN PARTICIPATION

Cetelem s'est allié (en France mais aussi en Belgique, en Italie et en Espagne) à des partenaires de la distribution ou de la banque et de l'assurance pour créer des sociétés spécialisées dans l'offre de services financiers aux particuliers, dans lesquelles il apporte non seulement une participation au capital mais aussi tout ou partie de son savoir-faire technique, voire ses moyens propres de gestion.

En France, en partenariat avec Conforama, a été ainsi créée la société Facet qui propose dans son réseau commercial des produits de crédit (dont Aurore) fabriqués et gérés par Cetelem.

C'est le cas également de Finama, société créée avec Groupama, d'AGF Financement 1 et 2, en partenariat avec les Assurances Générales de France, de Novacredit avec le Groupe des Banques Populaires, de Loréquip avec la Banque Populaire de Lorraine.

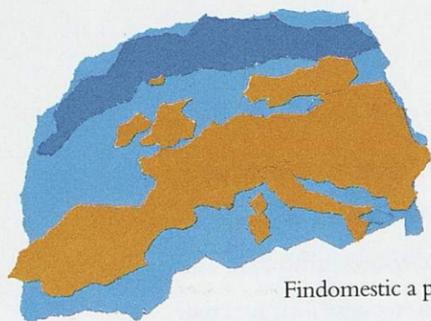
Plus récemment a été créée, en partenariat avec But, une société de même nature (Fidem).

A l'étranger, ces alliances financières et techniques ont pris des formes comparables.

En Belgique, en partenariat avec le groupe GIB, la société Fimagroup a été créée pour promouvoir le paiement à crédit dans ce groupe de distribution mais également pour développer l'offre de crédit aux particuliers (dont Aurore, baptisée Aurora) sur l'ensemble du territoire belge.

Fimagroup dispose de ses moyens propres de gestion, construits à partir des outils de Cetelem.

Afin d'assurer une meilleure pénétration sur le marché belge, notamment dans le domaine du partenariat bancaire, Cetelem Belgium a été créé fin 1995, en totale harmonie avec le groupe GIB dont Fimagroup continue de gérer la clientèle privée.



Même cas de figure en Italie avec la société Findomestic, créée avec des partenaires italiens du monde financier, en particulier les Caisses d'Épargne de Toscane.

Findomestic a pour vocation d'offrir une gamme de services financiers aux particuliers, tout spécialement en matière de crédit (dont Aurore, baptisée Aura), que ce soit à travers un réseau de commerçants agréés ou directement auprès de sa clientèle.

Comme Fimagroup en Belgique, Findomestic dispose en Italie de ses moyens propres de production et de gestion, construits à partir des outils et des savoir-faire de Cetelem.

Des collaborateurs de Cetelem sont détachés dans ces sociétés afin de contribuer au développement de l'activité.

En Espagne, Fipryca (en partenariat avec Pryca, Carrefour Espagne) et Finadis (en partenariat avec les Trois Suisses Espagne) ont été conçus sur le même modèle : participation de Cetelem au capital, apport de compétences, assistance dans le développement (à partir de Fimestic, filiale de Cetelem).

ALLIANCES EN PARTICIPATION

Cetelem a également noué avec certains partenaires des alliances de nature commerciale et technique.

C'est le cas s'agissant des Caisses d'Épargne françaises.

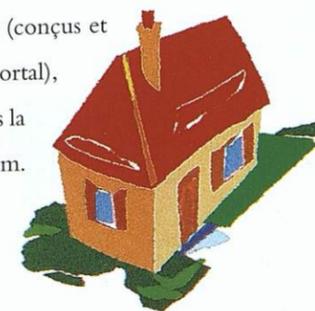
Dans le cas d'un accord-cadre national, suivi d'un accord particulier avec chaque Caisse pour ce qui la concerne, il a été convenu que les Caisses d'Épargne commercialisent un crédit renouvelable assorti d'une carte Satellis-Aurore, dont Cetelem assure la logistique et la gestion : formation et soutien des réseaux commerciaux, étude et octroi, autorisation des financements, recouvrement des impayés.

La commercialisation du produit est donc de la compétence des Caisses d'Épargne et sa gestion de celle de Cetelem, qui met en œuvre à cet effet son savoir-faire (informatique, comptabilité, services d'octroi et de recouvrement, centre d'autorisation des paiements).

C'est également le cas, s'agissant du Crédit du Nord, qui propose à sa clientèle des cartes Aurore, dont la gestion est assurée par Cetelem. C'est enfin le cas de l'UCB qui commercialise des prêts personnels auprès de sa clientèle.

De la même façon, mais inversée, Cetelem est partenaire, aux plans commercial et technique, de sociétés du Groupe Compagnie Bancaire.

Ainsi Cetelem commercialise auprès de sa clientèle des produits de crédit immobilier (conçus et gérés par l'UCB), des produits d'épargne (conçus et gérés par Cardif) et des produits financiers (conçus et gérés par Cortal), chacun des partenaires mettant en œuvre ses moyens propres dans la gestion de ces produits, distribués par le réseau d'agences de Cetelem.





LE GIE AURORE

La carte Aurore est émise par Cetelem, mais aussi (cartes à vignette Aurore) par nombre de ses partenaires en France (Cofica, Caisses d'Épargne, Groupama, Novacredit, Crédit du Nord et de nombreux partenaires du commerce) et en Europe (Fimagroup, Findomestic).

Les émetteurs bancaires et assureurs se sont constitués en GIE avec pour objectif de développer des actions coordonnées de marketing et de communication sur ce produit.

Ainsi ont pu être lancées, notamment, des actions marketing destinées à promouvoir l'utilisation d'Aurore dans le commerce, les "Plus d'Aurore", incluant un programme de fidélité mis en place à l'occasion du dixième anniversaire d'Aurore, ainsi que des campagnes publicitaires importantes (radios, télévisions).

La création de ce GIE et son action sont particulièrement significatives d'une réelle synergie, manifestée concrètement, entre des partenaires aux objectifs convergents, au service de l'intérêt général et dans le respect des intérêts spécifiques de chacun.

Au fur et à mesure de son développement, Aurore dépasse de plus en plus, naturellement, l'horizon de Cetelem, son créateur.

LE PREMIER RÉSEAU D'ALLIANCES

Il importe de rappeler que le premier réseau d'alliances construit par le Groupe Cetelem l'a été avec les commerçants spécialistes de l'équipement des particuliers et les garagistes. Base première de l'activité de Cetelem en France, ce réseau n'a cessé de se développer et de se solidifier.

30000 commerçants sont ainsi agréés par Cetelem et sa filiale Cofica, en France, pour préconiser les crédits conçus et gérés par le Groupe Cetelem. Il en va de même partout en Europe où le Groupe Cetelem est implanté.

Par ailleurs, ce sont plus de 100 000 commerces, de toute nature et de toute taille, qui acceptent en paiement les cartes Aurore, Aura et Aurora qui comptent aujourd'hui plus de 5 millions de porteurs en France et 1,5 million ailleurs en Europe (Belgique, Italie, Espagne).

La pérennité de ce réseau d'alliances fondamental est décisive pour le développement du Groupe Cetelem.

Des partenaires au professionnalisme avéré, dont l'alliance se fait dans la visée d'un objectif commun et dans le respect des objectifs spécifiques de chacun, selon des modalités adaptées à cet effet, la spécificité et la spécialisation de tous étant non seulement préservées mais encouragées comme garantes de l'intérêt général... ainsi pourrait-on résumer l'essentiel des principes selon lesquels Cetelem a construit et continue de développer, avec les commerçants d'une part, des institutions financières d'autre part un maillage qui, en France comme en Europe, prend progressivement une dimension significative.

Un maillage dans lequel chacun des partenaires apporte aux autres - et reçoit d'eux en retour.



PRODUCTION NOUVELLE DU GROUPE CETELEM
 En milliards de francs

Cetelem et ses filiales	1995	1994	Variations
France	40,6	36,0	13%
Autres pays	1,6	1,1	40%
Total	42,2	37,1	14%
France (détail)			
Cetelem pour compte propre	22,6	20,2	12%
Partenaires du monde de la distribution	3,8	3,4	11%
Partenaires du monde financier	3,2	2,2	46%
Cofica et filiales	11,0	10,2	9%
Total	40,6	36,0	13%
Participations minoritaires			
France	30,0	25,2	19%
Autres pays	6,3	5,5	14%
Total	36,3	30,7	18%

ENCOURS GÉRÉ DANS LE GROUPE CETELEM
 En milliards de francs

Cetelem et ses filiales	1995	1994	Variations
France	63,2	58,3	8%
Autres pays	1,4	1,0	45%
Total	64,6	59,3	9%
France (détail)			
Cetelem pour compte propre	36,1	33,6	7%
Partenaires du monde de la distribution	4,6	4,3	8%
Partenaires du monde financier	3,7	2,2	64%
Cofica et filiales	18,8	18,2	3%
Total	63,2	58,3	8%
Participations minoritaires			
France	36,4	31,6	15%
Autres pays	6,6	5,5	19%
Total	43,0	37,1	16%

RAPPORT DE GESTION
SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION	35
L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CETELEM	36
<i>Les opérations en partenariat</i>	40
LA GESTION	46
<i>La titrisation des cartes Aurore</i>	49
LES RÉSULTATS	51
L'ACTIONNARIAT DU CETELEM	54
RATIFICATION DE LA NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	54
RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	55
AUTORISATION DONNÉE AU DIRECTOIRE	55
OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	57
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	58
RÉSOLUTIONS	61

RAPPORT DE GESTION

Malgré un contexte économique morose, caractérisé par une croissance légère et volatile de la consommation des ménages, le groupe Cetelem a réalisé au plan commercial une très bonne année 1995. En effet, le volume des crédits distribués en France est en augmentation de 13% par rapport à 1994. Ce résultat est le fruit de l'action de l'ensemble de l'entreprise puisque tous les canaux de distribution (en direct dans les agences, au travers des points de vente traditionnels ou grâce aux partenaires nouveaux) ont enregistré des progressions significatives d'activité; de même l'équilibre entre les différents produits (prêts personnels, comptes permanents ou crédits sur lieu de vente) a été respecté puisque la contribution de chacun s'est maintenue.

A l'étranger, la montée en régime de nos activités s'est accélérée et des gains importants de parts de marché ont été enregistrés en Italie et en Espagne.

Le résultat consolidé s'établit à un niveau satisfaisant, en progression de 13% par rapport à l'exercice précédent. Le poids croissant de la contribution des participations françaises et étrangères traduit un meilleur équilibre des sources de profit d'un groupe Cetelem composé d'entités distinctes, intervenant dans des pays différents, mais exerçant toutes le même métier, avec le même souci du client, du collaborateur et de l'actionnaire.

Plus que jamais l'orientation majeure de Cetelem reste le développement de ses actifs, dans le strict respect de ses impératifs de qualité et de rentabilité, en France comme à l'étranger.

Cetelem constitue une communauté d'hommes et de femmes, solidaires, volontaires et partageant la même ambition : celle qui rend toutes les progressions possibles.

Le Directoire

L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS DU GROUPE CETELEM

L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE EN FRANCE

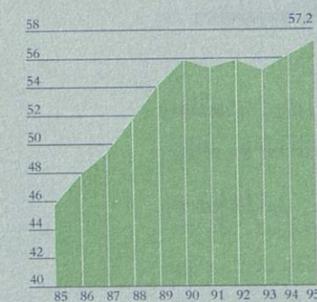
L'économie française a connu en 1995 une nouvelle année de croissance : le produit intérieur brut total a en effet progressé de 2,4%, après une hausse de 2,9% au cours de l'année 1994.

Cette évolution positive est due essentiellement à l'augmentation de 3,8% de l'investissement des entreprises, favorisé par la bonne tenue des exportations. En revanche, le comportement des ménages en matière de dépenses demeure prudent, leur consommation n'ayant progressé que de 2%, soit à peine plus qu'en 1994 où elle avait augmenté de 1,5%. Le taux d'épargne s'est stabilisé à 14%, traduisant les inquiétudes nées de l'augmentation de la pression fiscale et du chômage, dont la décrue a été contrariée en fin d'année.

Les ventes de véhicules neufs n'ont pas joué en 1995 le même rôle d'entraînement sur l'ensemble de la consommation qu'en 1994 : les immatriculations ont baissé de 2%, en dépit de l'instauration d'une nouvelle aide de l'État qui a fait suite aux mesures "Balladur", relayée elle aussi par des avantages supplémentaires consentis par les constructeurs. Les immatriculations de voitures d'occasion ont aussi diminué, et se situent en repli de 3% par rapport à 1994.

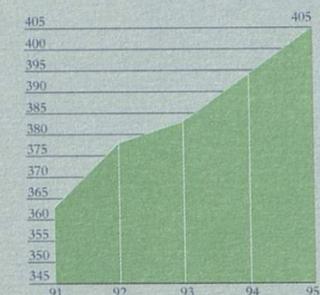
CONSOMMATION DES MÉNAGES EN PRODUITS MANUFACTURÉS

En milliards de francs 1980



ENCOURS DE CRÉDITS DE TRÉSORERIE AUX PARTICULIERS

En milliards de francs



Sur le marché de l'équipement du foyer, les secteurs de l'ameublement, de l'électroménager et surtout du bricolage ont connu une progression de leur activité, alors que celui de l'électronique grand public, confronté à une diminution du prix moyen des articles vendus, a vu son chiffre d'affaires diminuer légèrement.

Dans ce contexte de faible croissance de la consommation, les financements nouveaux en matière de crédit à l'équipement des ménages octroyés par les membres de l'Association Française des Sociétés Financières ont connu une progression de 6% par rapport à l'année précédente. Les encours totaux de crédit de trésorerie des particuliers ont atteint à fin décembre 1995 un niveau estimé à 405 milliards de francs, en augmentation de 3% par rapport à la fin de l'année 1994.

CETELEM

Face à une concurrence demeurée extrêmement vive de la part de tous les intervenants sur le marché du crédit à la consommation, et en particulier des banques généralistes à réseau, Cetelem a su développer son activité à un rythme soutenu, en adaptant son offre commerciale aux besoins de la clientèle, en l'étoffant et en la diversifiant.

Dans le domaine du crédit sur le lieu de vente, dont la vocation première est l'acquisition de nouveaux clients, la forte progression du volume des financements nouveaux a été réalisée grâce à un renforcement de la présence de Cetelem sur ses marchés traditionnels (en particulier l'électro-domestique et l'ameublement), par une pénétration accrue dans les secteurs de la micro-informatique, des loisirs, des travaux et des équipements d'amélioration de l'habitat, enfin par une augmentation significative du taux de recours à crédit dans les points de vente, facilitée par la mise en place de produits simples et de durée courte. A cet égard, le succès remporté par Quintos, crédit remboursable en cinq mensualités et à agios forfaités, est représentatif de cette évolution. Ce canal d'acquisition de clientèle demeure essentiel, puisqu'il met Cetelem en contact avec 500 000 clients nouveaux chaque année, permettant l'alimentation régulière d'un portefeuille de clients auxquels seront faites de nouvelles propositions commerciales.

Cetelem a par ailleurs accentué son effort publicitaire dans le but d'améliorer la notoriété de l'entreprise, de favoriser et diversifier le recrutement de clientèle et d'accroître le degré de fidélité des clients acquis. Après une phase d'utilisation importante de la radio, la télévision est devenue depuis deux ans le vecteur essentiel de cette communication par grands médias. Les investissements réalisés dans ce domaine placent aujourd'hui Cetelem à la première place des annonceurs du monde bancaire.

Cetelem a poursuivi le développement d'outils de marketing direct, permettant par la mise en œuvre de plans de relance précisément ciblés, de proposer à la clientèle nouvellement acquise des produits de crédit en direct, prêts personnels ou comptes permanents. Cette action repose sur deux techniques spécifiques : la constitution et l'exploitation d'une informatique commerciale spécialisée, indépendante de l'informatique de gestion, et l'élaboration d'outils d'aide à la décision (scores et systèmes experts) dont la construction complexe s'est largement inspirée des savoir-faire acquis dans le domaine du recouvrement, où ces outils jouent aujourd'hui un rôle essentiel de guidage des actions menées.

L'élargissement et la diversification de l'offre de produits contribuent par la suite à la fidélisation croissante des clients. L'année 1995 a connu la montée en puissance de la diffusion de Découvert Liberté, compte permanent associé à un chéquier et le plus souvent à une carte bancaire, dont la souplesse d'utilisation permet au détenteur de gérer au mieux ses remboursements. Cetelem peut également proposer à ses clients des crédits immobiliers financés et portés par l'Union de Crédit pour le Bâtiment, des produits d'assistance, d'épargne ou d'assurance en partenariat avec Cardif ou Cortal.

Pour l'année du dixième anniversaire de la Carte Aurore, un important programme de fidélisation a été lancé, consistant à verser aux porteurs de cartes une prime correspondant à un pourcentage du montant de leurs utilisations dans les magasins. Parallèlement, un certain nombre d'avantages (réductions, promotions, services...) ont été négociés et mis en place au cours de l'année 1995 : coupons de réduction sur les vols Air Inter, accès au service de location de places de spectacles créé par le groupe Carrefour (France-Billets), opérations promotionnelles mises en place dans l'ensemble des points de vente. Ces opérations renforcent la spécificité de la Carte Aurore, carte multi-commerces de crédit, acceptée dans plus de 100 000 points de vente, donnant accès à une large gamme de services et d'avantages auprès des commerçants, et qui, du fait de sa personnalisation pour de grandes enseignes, constitue un excellent support de communication et de fidélisation de leur clientèle. Elle se distingue ainsi nettement de la Carte Bancaire, qui demeure avant tout en France un instrument de transaction au comptant et ne peut par ailleurs supporter une offre de services originale. La réussite du concept Aurore a conduit à sa transposition en Italie, en Belgique et plus récemment en Espagne.

La collaboration instituée de longue date entre Cetelem et les magasins But s'est renforcée avec la création de Fidem, société financière commune, détenue à 95,5% par Cetelem et à 4,5% par le groupe But, qui porte notamment les

ACTIVITÉ GÉRÉE PAR CETELEM EN FRANCE en milliards de francs

Crédits distribués	1994	1995	Variations
Cetelem (pour compte propre) (1)	20,2	22,6	+ 12%
Partenaires du monde de la distribution	3,4	3,8	+ 11%
Partenaires du monde financier	2,2	3,2	+ 46%
Total	25,8	29,6	+ 14%
Encours gérés	1994	1995	Variations
Cetelem (pour compte propre) (1)	33,6	36,1	+ 7%
Partenaires du monde de la distribution	4,3	4,6	+ 8%
Partenaires du monde financier	2,2	3,7	+ 64%
Total	40,1	44,4	+ 11%

(1) y compris Fidem

encours de comptes permanents ouverts dans ce groupe. Les crédits octroyés dans les magasins But ainsi que les prêts personnels qui seront directement proposés à la clientèle seront désormais inscrits au bilan de Fidem, mais resteront gérés par Cetelem.

Enfin Cetelem a procédé à la fin de l'année 1995 à la création de la société financière Crédial et de la société de cautionnement Sofracem, qu'il détient toutes deux à 100%, destinées à proposer des crédits cautionnés au travers de son réseau d'agences.

Malgré un mois de décembre très difficile, la production totale de crédits nouveaux a progressé de 14% par rapport à 1994, soit un taux de croissance légèrement inférieur à celui qui avait été enregistré l'an dernier. Pour le seul Cetelem, l'activité a augmenté de 12%, sous l'effet d'une croissance forte et équilibrée des financements sur comptes permanents, des prêts personnels et des crédits octroyés sur le lieu de vente.

Les financements réalisés dans le cadre d'opérations en partenariat se sont fortement développés, en particulier avec les partenaires du monde financier qui ont vu leur production augmenter de 46%. Ainsi le volume des crédits distribués par le réseau des Caisses d'Epargne, qui émettent toutes désormais la carte Satellis-Aurore, a progressé de 46% pour atteindre un montant de 1,8 milliard de francs. Le succès du partenariat entre les Caisses d'Epargne et Cetelem se traduit par le nombre important de cartes Satellis-Aurore en circulation : 430 000 fin 1995. Novacredit a bénéficié en 1995 de l'extension de son activité à sept nouvelles banques du groupe des Banques Populaires, ce qui lui a permis d'augmenter sa production de crédits nouveaux de 46%.

Au sein du groupe Paribas, la diffusion par les agences du Crédit du Nord de la carte Crédit du Nord Aurore s'est rapidement accrue, et le montant des financements octroyés a atteint 252 millions de francs en 1995. Par ailleurs, l'Union de Crédit pour le Bâtiment (UCB) a distribué 526 millions de francs de prêts personnels, à sa clientèle en direct et au travers de son réseau d'agents. Les autres partenariats, construits principalement avec Groupama et le groupe des AGE, ont poursuivi leur développement.

L'encours total géré par Cetelem a progressé de 11% au cours de l'année 1995, ce qui traduit une accélération sensible par rapport à 1994, au cours de laquelle il avait augmenté de 6%. L'encours géré par Cetelem pour son propre compte a pour sa part progressé de 7%. Il comprend 5,8 milliards de francs d'encours titrisés à fin 1995, et 1,8 milliard de francs d'encours porté par Fidem.

LES OPÉRATIONS EN PARTENARIAT

L'activité gérée par Cetelem regroupe :

- les encours propres de Cetelem, constitués de crédits distribués et portés par Cetelem, auxquels sont intégrés les encours titrisés qui ne se distinguent que par leur mode de refinancement ;
- les encours portés au bilan de sociétés financières contrôlées par Cetelem, sociétés constituées soit pour des besoins internes d'identification d'activités particulières, soit pour isoler une activité de partenariat (par exemple, Fidem, société constituée avec le groupe But afin de porter les encours de crédit développés en commun) ;
- les encours portés au bilan de sociétés financières dans lesquelles Cetelem détient une participation minoritaire, constituées avec des partenaires appartenant soit au monde de la distribution (Facet) soit au secteur financier (Novacredit, Finama, AGF Financement) ;
- les encours développés dans le cadre d'opérations de partenariat nouées avec des établissements financiers, qui ont fait le choix de les porter directement à leur propre bilan (Caisses d'Epargne, UCB et Crédit du Nord pour l'essentiel).

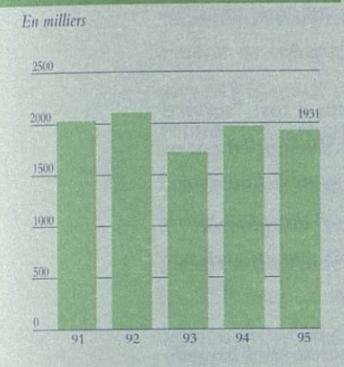
Les activités conduites en partenariat peuvent donc se trouver logées au bilan soit d'une société financière contrôlée par Cetelem, soit d'une société financière dans laquelle Cetelem détient une participation minoritaire, soit du partenaire lui-même.

Dans tous les cas, la structuration juridique et financière de la collaboration s'appuie sur la constitution d'une ou plusieurs sociétés en participation auxquelles le partenaire et Cetelem font apport de leur capacité à commercialiser, à gérer et à refinancer les encours de crédit développés en commun. La rémunération de l'un et de l'autre est donc constituée par la répartition, au prorata pré-défini de la valeur de leurs apports, du résultat dégagé par la société en participation.

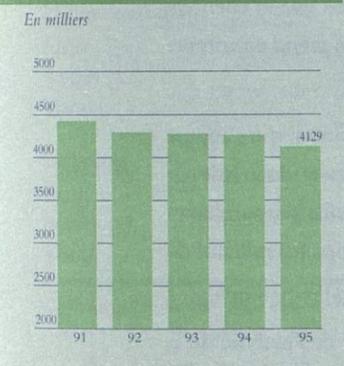
Ce mode de fonctionnement, délibérément éloigné de toute idée de sous-traitance ou de "servicing", assure une réelle communauté d'objectifs et d'intérêts entre Cetelem et chacun de ses partenaires, en leur faisant partager les risques et les fruits de leur activité commune.

COFICA

IMMATRICULATIONS DE VÉHICULES NEUFS



IMMATRICULATIONS DE VÉHICULES D'OCCASION



Le marché automobile avait connu en 1994 une reprise sinon déclenchée, du moins amplifiée par le système de primes dites "Balladur", mis en place au mois de février. La reconduction de cette aide au mois de septembre 1995 et son extension au remplacement des véhicules âgés de huit à dix ans ont été insuffisantes pour maintenir cette croissance : l'année se termine en effet en retrait de 2% sur 1994, avec 1931 000 immatriculations de véhicules neufs. Pour sa part, le marché du véhicule d'occasion a poursuivi le mouvement de repli enclenché en 1994, avec une baisse des immatriculations de 3% par rapport à 1994.

Comme en 1994, les constructeurs ont soutenu leurs ventes en accompagnant les mesures gouvernementales par des opérations de remises et de crédits promotionnels dans leurs réseaux de concessionnaires. Le tassement du marché s'est donc doublé d'une concurrence encore accrue en matière de crédit sur le lieu de vente. A celle-ci s'ajoute, particulièrement depuis deux ans, la concurrence spécifique due au retour des grands réseaux bancaires sur le marché des crédits aux particuliers.

Sur un marché en situation difficile mais néanmoins très disputé, Cofica et ses filiales sont parvenus à renouer en 1995 avec une croissance sensible de leur activité, en distribuant 11 milliards de francs de crédits nouveaux, soit 9% de plus qu'en 1994.

ACTIVITÉ DE COFICA ET DE SES FILIALES EN FRANCE en milliards de francs

Crédits distribués	1994	1995	Variations
Cofica (1)	9,5	10,3	+ 9%
Filiales françaises (2)	0,7	0,7	+10%
Total	10,2	11,0	+ 9%
Encours gérés	1994	1995	Variations
Cofica (1)	17,3	17,7	+ 2%
Filiales françaises (2)	0,9	1,1	+22%
Total	18,2	18,8	+ 3%

(1) y compris Cofica-Bail

(2) incluant Inchcape Finance, CMV et Cofiparc

Cette croissance s'appuie d'abord sur la défense de l'activité de crédit sur le lieu de vente. La conclusion d'accords de partenariat avec des importateurs et des groupes de concessions est un élément important de la consolidation du fonds de commerce : des accords ont ainsi été noués en 1995 avec Volvo et Daewoo, qui viennent s'ajouter à ceux conclus notamment avec Inchcape, Suzuki et Nissan.

L'élargissement de la gamme, notamment vers des produits à fort "service ajouté" tels que la location longue durée, la poursuite du développement et de la diffusion d'outils d'aide à la vente à destination des concessions automobiles (logiciels de simulation d'opérations de financement, visiophonie...) contribuent à consolider la position de Cofica dans l'ensemble de son réseau d'apporteurs d'affaires.

Cofica a par ailleurs procédé à la création de Cofica-Bail, société dans laquelle se trouve désormais logée l'activité nouvelle de location avec option d'achat, et d'Accea Finance, dont la vocation est d'ouvrir l'accès au financement automobile sur le lieu de vente à une clientèle plus risquée que la clientèle traditionnelle de Cofica, selon une tarification spécifique qui prend en compte cette caractéristique.

Cofica poursuit le développement de son activité de fidélisation, qui s'appuie sur une approche commerciale spécifique, et complémentaire du crédit sur le lieu de vente. Prêts personnels et financements sur crédits renouvelables Aurore se sont élevés en 1995 à 1,8 milliard de francs, contre 1,3 milliard de francs en 1994.

La prise de contrôle en 1994 et le redéploiement en 1995 de l'activité de la Compagnie Médicale de Financement de Voitures et Matériels (CMV), société financière spécialisée tournée vers les professions médicales et paramédicales, s'inscrivent dans cette politique en donnant au groupe les moyens de travailler de manière spécifique une "niche" particulière du marché.

Le marché de la location longue durée de flottes automobiles continue de progresser. Cofica y est fortement présent, d'abord par l'intermédiaire d'Arval, filiale commune d'UFB-Locabail et de Cofica qui finance des flottes automobiles importantes, d'autre part grâce à Cofiparc, filiale de Cofica dédiée au financement de flottes petites et moyennes, dont les produits sont directement commercialisés par son réseau de partenaires concessionnaires automobiles. Arval poursuit son développement et gère aujourd'hui un parc de 15 000 véhicules en France contre 11 000 fin 1994, ainsi que 2 700 véhicules en Belgique au travers de sa filiale Arval Belgium. Cofiparc dont l'activité a démarré en 1993, gère pour sa part un parc de 4 700 véhicules.

PARTICIPATIONS FRANÇAISES

Les résultats commerciaux du groupe Conforama, sensiblement supérieurs à l'évolution de la consommation des ménages, la croissance du taux de recours au crédit dans les magasins ainsi que la poursuite du développement de son activité de crédit direct, notamment sous la forme de prêts personnels, ont permis à Facet de connaître à nouveau en 1995 une croissance sensible de son volume total de crédits distribués.

Les sociétés financières dont l'activité est également gérée par Cetelem, c'est-à-dire Novacredit, Finama et AGF Financement (1 et 2), mises en place respectivement avec le groupe des Banques Populaires, avec Groupama et avec les AGE, ont poursuivi leur croissance en 1995 tant sur les activités de prêts personnels qu'en matière de crédits renouvelables.

L'ACTIVITÉ DES PARTICIPATIONS GÉRÉES en milliards de francs

Financements	1994	1995	Variations
Facet	3,4	3,8	+ 11 %
Autres (1)	0,3	0,4	+ 39 %
Total	3,7	4,2	+ 13 %
Encours	1994	1995	Variations
Facet	4,3	4,6	+ 8 %
Autres (1)	0,4	0,6	+ 39 %
Total	4,7	5,2	+ 11 %

(1) incluant Novacredit, AGF Financement (1 et 2), Finama

S2P, Cofidis-Covéfi et Cofinoga ont en commun une position très forte au sein de leurs groupes de distribution d'origine, qui mènent une politique active de fidélisation de leurs clientèles au moyen des cartes qu'elles émettent. S2P y joint une volonté forte d'élargissement de son offre financière (prêts personnels, épargne, assurance-vie...) à la clientèle des magasins Carrefour. Cofinoga et Cofidis-Covéfi, pour leur part, développent une politique propre de fidélisation et de culture intensive de leurs portefeuilles de clients et multiplient par ailleurs les accords de partenariat hors de leur groupe.

L'ACTIVITÉ DES PARTICIPATIONS NON GÉRÉES en milliards de francs

Financements	1994	1995	Variations
Cofidis - Covéfi	6,5	8,0	+ 24 %
S2P	5,4	4,7	- 14 %
Cofinoga	12,8	16,7	+ 31 %
Encours	1994	1995	Variations
Cofidis - Covéfi	10,8	12,3	+ 14 %
S2P	5,8	6,1	+ 6 %
Cofinoga	14,4	17,1	+ 18 %

Dans un but prospectif de développement de synergies commerciales, Cetelem a acquis en février 1995 10% du capital de la Ségécé, société du groupe de la Compagnie Bancaire, dont l'activité principale est la réalisation et la gestion de centres commerciaux.

FILIALES ET PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES

L'Italie et l'Espagne ont connu en 1995 une croissance de leur PIB supérieure à 3%. Cependant, les deux pays connaissent des difficultés similaires : poids important des déficits publics, maintien du chômage à un niveau élevé, reprise timide de l'inflation et donc pression sur les revenus et la consommation des ménages.

En Espagne, Fimestic a poursuivi sa croissance en élargissant progressivement son activité, fondée à l'origine sur le crédit à l'équipement domestique : d'une part vers le crédit automobile sur le lieu de vente, d'autre part vers le crédit direct, sa base de clientèle lui permettant aujourd'hui de s'engager sur cette voie. Le lancement au mois de novembre 1995 de la carte Aurora s'inscrit dans cette perspective, le crédit renouvelable constituant un vecteur privilégié de fidélisation des clients. Dès la fin de l'année 1995, la carte Aurora comptait plus de 400 000 porteurs. La prise de contrôle par le groupe Cetelem d'Eurocredito, société spécialisée finançant en particulier les marques Subaru et Lada, conforte par ailleurs la volonté de développement dans le domaine du crédit automobile. La refonte en 1994 de l'ensemble de ses applicatifs informatiques et l'évolution concomitante des méthodes de travail ont permis à Fimestic, mais également aux sociétés financières Fipryca (groupe Carrefour) et Finadis (groupe des Trois Suisses) dont elle assure le support informatique, d'améliorer à la fois la productivité et l'efficacité de leur gestion, notamment en matière de recouvrement.

En Italie, Findomestic a également fait évoluer fortement en 1995 ses outils de gestion, en se dotant d'une informatique propre, ce qui lui permet de poursuivre sur la voie de l'amélioration de la qualité et du coût de ses traitements. Findomestic a conforté en 1995 sa première place sur le marché italien du crédit à la consommation, grâce à la forte croissance à la fois de son activité dans le monde de la distribution et de ses crédits directs. La carte Aura, qui compte fin 1995 1,1 million de porteurs, contribue fortement à ce développement, le tiers des financements de Findomestic s'effectuant par tirage sur ces comptes.

L'ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER en milliards de francs

Financements	1994	1995	Variations dans la devise du pays
Fimestic (Espagne)	1,1	1,5	+ 37%
Fipryca (Espagne)	0,5	0,7	+ 38%
Findomestic (Italie)	4,3	4,7	+ 24%
Fimagroup (Belgique)	0,6	0,7	+ 18%
Autres (1)	0,1	0,2	ns
Encours	1994	1995	Variations dans la devise du pays
Fimestic (Espagne)	1,0	1,3	+ 38%
Fipryca (Espagne)	0,4	0,5	+ 36%
Findomestic (Italie)	4,3	5,0	+ 21%
Fimagroup (Belgique)	0,6	0,7	+ 14%
Autres (1)	0,1	0,2	ns

(1) Cetelem-Portugal et Finadis (Espagne)

En Belgique, après une année 1994 difficile, Fimagroup a renoué en 1995 avec une croissance soutenue de ses financements nouveaux, grâce au développement de son activité dans et hors du groupe GIB, et ce en dépit de l'interruption au mois de juillet de son activité de location développée avec le groupe Téléfusion, à la suite de la mise en liquidation de ce dernier. L'année 1996 verra la mise en place opérationnelle de Cetelem-Belgium, société qui sera détenue à 60% par Cetelem et 40% par le groupe GIB, dont la vocation sera de porter l'ensemble des activités de crédit développées hors de celui-ci.

Cetelem-Portugal poursuit son implantation dans les domaines de l'équipement domestique et de l'automobile. La consolidation de cette activité essentiellement composée de crédits sur le lieu de vente, ainsi que l'amélioration des outils et méthodes de gestion des risques constituent les priorités de cette société encore jeune.

Dans un souci de simplification des structures financières, le groupe Cetelem a racheté au cours de l'année 1995 les parts de Fimestic et Cetelem-Portugal détenues auparavant par la Compagnie Bancaire. Les survaleurs d'acquisition correspondantes ont été amorties en totalité dans les comptes de l'exercice 1995. Cetelem et Cofica ont par ailleurs procédé à des augmentations de capital de leurs filiales respectives Fimestic-Expansion (en Espagne) et Cetelem-Benelux (aux Pays-Bas). Dans l'un et l'autre cas, ces opérations constituent un préalable soit à des extensions d'activités (comme par exemple la gestion des dossiers contentieux en Espagne), soit à des prises de participations financières (Fimestic-Expansion porte ainsi la participation du groupe Cetelem dans Eurocredito).

LA GESTION

▮ L'ÉVOLUTION DU COÛT D'INTERMÉDIATION

La forte baisse du coût du risque a permis aux sociétés du groupe Cetelem de réduire très sensiblement leur coût global d'intermédiation entre 1992 et 1995. Ce facteur a été tout à fait déterminant et permet aujourd'hui de redonner la priorité au développement commercial et à la croissance des actifs : l'amélioration de leurs marges de manœuvre tarifaires et donc de leur positionnement concurrentiel renforce leur compétitivité commerciale. Par ailleurs le retour à la croissance des financements et des encours devrait à terme entraîner la baisse de l'autre composante du coût d'intermédiation, les frais généraux.

	1991	1992	1993	1994	1995
Coût d'intermédiation global	6,5%	6,5%	6,3%	6,0%	5,7%

Base: Cetelem et filiales (Cofica, Fimestic, Cetelem-Portugal). Données exprimées en taux sur encours.

▮ LA MAÎTRISE DU RISQUE

La politique menée avec constance en matière de sélection et de gestion des risques porte aujourd'hui ses pleins effets : la charge du risque de Cetelem et de ses filiales est revenue en 1995 au niveau de la fin des années 80, avant le choc consécutif à la levée de l'encadrement du crédit, lequel s'était achevé avec la mise en place des procédures de réaménagement de créances, dans le cadre de la loi Neiertz du 31 décembre 1989.

Ces dispositifs spécifiques sont aujourd'hui intégrés au processus global d'octroi et de traitement des incidents de paiement, et font sentir au plan préventif leurs effets bénéfiques. L'ensemble des améliorations apportées dans ce domaine nous conduit aujourd'hui à un coût du risque qui atteint sans doute, toutes choses égales par ailleurs, un niveau bas : la recherche d'un coût du risque inférieur, en particulier par le resserrement des conditions d'octroi, conduirait en effet à réduire sensiblement l'offre de crédits, pour un impact en terme de position concurrentielle trop faible pour pouvoir compenser ce premier effet. L'équilibre atteint entre les volume, risque et marges semble aujourd'hui satisfaisant.

Bien entendu, la maîtrise du risque reste la condition nécessaire de l'exercice de l'activité des sociétés du groupe Cetelem. L'amélioration des outils et méthodes demeure une préoccupation permanente, avec le souci constant de privilégier la qualité de la relation avec la clientèle.

Cetelem a d'ailleurs décidé de commercialiser l'ensemble de ces savoir-faire en créant Effico, société commerciale dont l'objet est le recouvrement, amiable ou contentieux, de créances de toute nature, commerciale ou financière, sur des particuliers.

ÉVOLUTION DES ENCOURS DOUTEUX en % de l'encours fin d'année (1)

	1994	1995
Cetelem	5,6%	5,0%
Cofica	6,9%	6,5%
Filiales étrangères	5,4%	4,4%
Ensemble consolidé	6,0%	5,5%

ÉVOLUTION DES TAUX DE COUVERTURE DES ENCOURS DOUTEUX PAR LES PROVISIONS

	1994	1995
Cetelem	75%	70%
Cofica	73%	73%
Filiales étrangères	82%	87%
Ensemble consolidé	74%	72%

ÉVOLUTION DE LA CHARGE DU RISQUE SUR ENCOURS

	1994	1995
Cetelem (2)	1,3%	1,0%
Cofica	2,0%	1,3%
Filiales étrangères	2,6%	2,3%
Ensemble consolidé	1,5%	1,1%

(1) A partir de 1995, les encours de dossiers réaménagés sont considérés comme douteux dès le deuxième impayé. Les chiffres de l'exercice 1994 ont été retraités de l'incidence de ce changement de méthode.

(2) Charge du risque "opérationnelle".

L'évolution du poids des encours douteux du groupe Cetelem, ainsi que le niveau de charge du risque atteint dans le respect d'une politique de provisionnement rigoureuse, traduisent les résultats de ces efforts. Par ailleurs les coefficients statistiques de provisionnement mis en œuvre ont été révisés à la fin de l'année 1995 pour les créances de Cetelem, afin de traduire en termes comptables la qualité des résultats atteints en gestion. La charge du risque "opérationnelle", c'est-à-dire établie à mode de provisionnement inchangé, ressort pour l'année 1995 à 1,1% des encours, contre 1,5% en 1994 pour l'ensemble consolidé, soit un écart de 108 millions de francs par rapport à la charge du risque comptable.

▮ LA MAÎTRISE DES COÛTS D'EXPLOITATION

L'acquisition de clients passe pour Cetelem par deux canaux essentiels : les crédits sur le lieu de vente et l'approche directe. Le premier marché est marqué par la diminution régulière du prix des biens financés (notamment dans le domaine de l'électronique grand public), donc de l'encours généré par ces opérations de financement qui sont aujourd'hui plus proches de facilités de

paiement que d'opérations de crédit. Cette évolution ainsi que le développement des formules de crédit renouvelable conduisent au traitement d'un très grand nombre d'opérations, de montant unitaire faible. Améliorer en permanence la productivité commerciale sur ces marchés constitue donc une préoccupation constante. Les outils informatiques et monétiques ainsi que les organisations dédiées à ces métiers sont en permanence adaptés à ces évolutions.

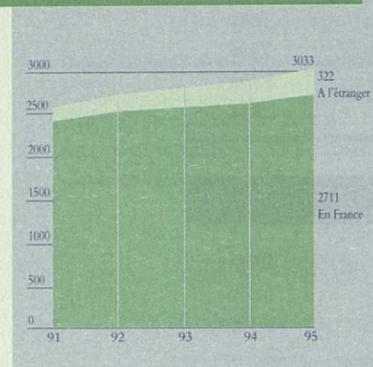
L'approche directe pour sa part s'appuie fortement sur la communication grand public. En 1995, Cetelem a continué à investir fortement dans ce domaine en accroissant son budget de grands médias (+ 23% par rapport à 1994). La concrétisation de ces contacts passe principalement par les agences de Cetelem qui, opérant pour l'essentiel par téléphone, dégagent une productivité élevée.

Enfin, la fidélisation des clientèles acquises, qui repose également sur ces agences, est soutenue par une politique de marketing direct appuyée sur des outils d'aide à la décision (construction de fichiers commerciaux, d'outils de scoring et de ciblage) en amélioration constante.

Le développement de ses actifs gérés et la maîtrise de ses coûts de gestion ont permis à Cetelem de recommencer à réduire en 1995 le poids de ses frais généraux sur l'encours.

Cofica, qui renoue plus lentement avec la croissance des financements, donc de ses encours gérés, voit son taux de frais généraux sur encours s'alourdir légèrement.

EFFECTIF DE CETELEM ET DE SES FILIALES



ÉVOLUTION DU TAUX DE FRAIS GÉNÉRAUX SUR ENCOURS

	1994	1995
Cetelem	3,92%	3,86%
Cofica	3,60%	3,68%
Filiales étrangères	11,22%	9,81%
Ensemble consolidé	3,94%	3,94%

LA TITRISATION DES CARTES AURORE

Cetelem a procédé au cours du mois de novembre 1995 au lancement de sa première opération de titrisation d'encours de cartes Aurore.

Afin de respecter le cadre légal et réglementaire français, et compte tenu de la variabilité des encours de comptes permanents en fonction des tirages et des remboursements des porteurs de cartes, le montage a nécessité la création d'une société financière intermédiaire, filiale de Cetelem, Antée S.A., qui permet de gérer la fluctuation des encours.

Antée a acquis à l'origine par subrogation conventionnelle les droits de Cetelem sur l'ensemble des encours portés par les comptes Aurore destinés à être titrisés, soit 3 500 millions de francs. Par la suite, tous les nouveaux tirages sur ces comptes sont automatiquement cédés à Antée qui possède ainsi à tout moment la pleine propriété de l'encours de chacun des comptes. Si l'encours total vient à diminuer de manière trop importante, de nouvelles cartes sont logées au sein d'Antée.

Cetelem est mandaté par Antée comme agent de recouvrement pour les créances et lui répercute les frais qu'il supporte à ce titre.

Antée procède à ces acquisitions grâce à un dépôt d'espèces de 3 000 millions de francs et à une ouverture de crédit variable accordés par Cetelem et nantis au profit d'Antée. Les paiements d'intérêts et de principal au titre du dépôt et de l'ouverture de crédit sont fonction des remboursements réels effectués par les porteurs de cartes Aurore.

La créance représentative du dépôt est cédée au fonds commun de créances Eos 1. Le fonds commun finance cette acquisition par l'émission de deux types de parts :

- les parts prioritaires A1 et A2, de durées respectives quatre et cinq ans, de montants 1 200 millions de francs et 1 612,5 millions de francs, à taux fixes et amortissables in fine, et notées "Aaa" par Moody's ;
- les parts subordonnées, de durée prévisionnelle cinq ans, d'un montant de 187,5 millions de francs, sont notées "A3" par Moody's.

Une part résiduelle d'un montant de 10 000 francs a été souscrite par Cetelem et permet d'extraire la marge excédentaire du fonds commun.

LA GESTION FINANCIÈRE

Les marchés financiers se sont montrés en France extrêmement nerveux à l'approche de l'élection présidentielle, entraînant une forte hausse des taux d'intérêt à court terme, qui se sont ensuite détendus durant l'été : ainsi le taux de l'argent au jour le jour a-t-il augmenté de plus de deux points entre le début de l'année et les mois d'avril et mai, puis retrouvé en fin d'année un niveau très bas. Les taux longs n'ont, par contre, pas connu cette poussée de fièvre et ont baissé de manière régulière, mais modérée. A l'étranger, les taux courts belges ont diminué de plus d'un point, tandis qu'en Espagne la gamme des taux s'est fortement resserrée, et que l'Italie a connu une hausse sensible de ses taux d'intérêt à court terme.

Cetelem et Cofica, tout en conservant leur politique de refinancement traditionnelle de couverture des encours clients à taux fixes par des ressources à taux fixes de même durée, et ce dès le mois de leur production, ont profité des mouvements de baisse de taux survenus dans l'année pour procéder à des opérations de réaménagement de leurs passifs, qui leur permettent d'améliorer leur marge financière future et donc leur compétitivité. 881 millions de francs de pensions ont donc été remboursés avant échéance, opération qui a donné lieu au paiement d'une soulte de 51 millions de francs pour les deux sociétés.

Cetelem a par ailleurs utilisé le portefeuille de "caps" de 3,8 milliards de francs acquis en 1994 et 1995, dans une logique d'assurance, pour refinancer en transformation protégée une partie de ses productions à taux fixe. Ce mécanisme lui a permis de limiter l'incidence sur ses marges des hausses de taux de marché survenues au cours de l'année 1995.

Cetelem a franchi un nouveau pas dans sa maîtrise de la technique financière de la titrisation, qui lui permet d'améliorer son ratio de solvabilité tout en diversifiant ses sources de refinancement, en constituant Eos 1, fonds de créance interbancaire unique supportant les risques de 3 milliards de francs d'encours de cartes Aurore. Pour les besoins du montage, décrit dans l'encadré ci-contre, une société financière intermédiaire filiale de Cetelem, Antée S.A., a été créée. Par ailleurs, les fonds communs de prêts personnels CB2 et CB3 ont été comme prévu liquidés au cours de l'année 1995, et le fonds commun Noria 1 a donné lieu à quatre rechargements, pour un montant total de 1,25 milliard de francs. L'encours titrisé total de Cetelem s'élevait au 31 décembre 1995 à 5,8 milliards de francs.

Considérant que son activité est aujourd'hui parvenue à un niveau élevé de rentabilité sur son métier, Cetelem a décidé de constituer un fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) d'un montant net de 110 millions de francs, destiné entre autres à le prémunir contre une montée des risques liés aux impayés, pouvant résulter d'évolutions réglementaires ou conjoncturelles, contre les effets d'une hausse des conditions de refinancement, ou contre tout autre type de risque pouvant affecter son activité.

Enfin Cetelem a distribué en 1995 un dividende de 10 francs par action, qui a été souscrit sous forme d'actions à hauteur de 91,15%.

LES RÉSULTATS

LE RÉSULTAT SOCIAL DE CETELEM ET SON AFFECTATION

Sous l'effet de l'amélioration du taux de marge financière, de la légère diminution du poids des frais généraux, et de la baisse très importante de la charge du risque, accentuée par la révision des coefficients statistiques de provisionnement, le résultat brut d'exploitation de Cetelem pour l'exercice 1995 s'élève à 1 173 millions de francs, en progression de 39% par rapport à l'exercice 1994.

Après intégration d'un résultat brut hors exploitation de 393 millions de francs, après impôt et dotation à un fonds pour risques bancaires généraux d'un montant net de 110 millions de francs, le résultat net social de Cetelem ressort à 1 013 millions de francs.

Le nombre des actions de Cetelem a été porté de 13 934 436 actions au 31 décembre 1994 à 21 221 372 actions au 31 décembre 1995 à la suite de trois opérations ayant affecté le capital social au cours de l'exercice :

- l'augmentation de capital résultant de l'exercice par 91,15% d'entre eux de l'option offerte aux actionnaires de Cetelem de recevoir sous forme d'actions leur dividende versé au titre de l'exercice 1994, qui a donné lieu à l'émission de 158 871 actions nouvelles ;
- l'attribution d'actions nouvelles gratuites aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes : 7 059 156 actions nouvelles d'une valeur nominale de 45 francs ont ainsi été créées et libérées par l'incorporation de réserves au capital pour un montant de 318 millions de francs ;
- l'émission de 68 909 actions nouvelles résultant de la levée par certains salariés des options de souscription d'actions qui leur avaient été attribuées par le Conseil d'Administration ou le Directoire conformément aux autorisations données par l'Assemblée Générale.

Si vous approuvez les comptes sociaux, par l'adoption de la première résolution, votre Directoire vous propose aux termes de la deuxième résolution, de verser un dividende de 10 francs par action auquel s'ajoute un avoir fiscal de 5 francs. Le montant global versé aux actionnaires s'élèverait ainsi à 212 millions de francs.

Votre Directoire vous propose l'affectation suivante du bénéfice social :

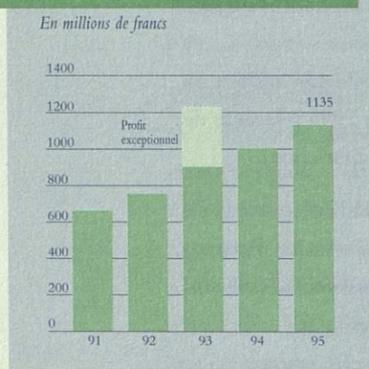
Bénéfice à affecter	
Bénéfice net	1 013 057 837,27
Report à nouveau	12 261,33
Total	1 013 070 098,60
Emploi	
Réserve légale	32 791 212,00
Réserve provenant des provisions pour investissement libérées	3 301 701,00
Réserve facultative	764 700 000,00
Dividende	212 213 720,00
Total	1 013 006 633,00

Le solde, soit 63 465,60 francs, ferait l'objet d'un report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement le 30 mars 1996.

LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ



Le résultat net consolidé de Cetelem s'établit en 1995 à 1 135 millions de francs après déduction de la part des minoritaires, soit une augmentation de 13% par rapport à celui de 1994. La rentabilité nette de fonds propres de début d'exercice est de 15,1%.

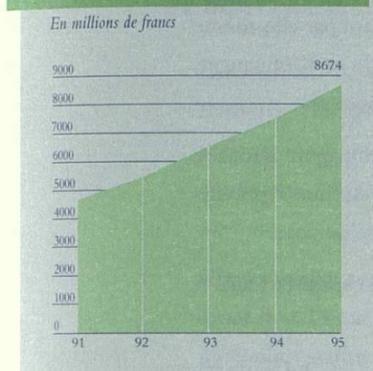
Ses différentes composantes ont évolué de la manière suivante :

- la contribution de Cetelem est de 649 millions de francs, en hausse de 13% par rapport à 1994 ;
- en raison principalement de l'augmentation du taux de l'impôt sur les sociétés, qui a non seulement pé-

nisé le résultat de l'année 1995, mais qui a aussi nécessité de réévaluer le niveau des provisions pour impôt futur constituées à la fin de l'exercice 1994, la contribution de Cofica s'est élevée à 220 millions de francs, en retrait de 5% par rapport à 1994 ;

- la contribution des participations françaises de Cetelem et Cofica atteint 275 millions de francs, en hausse de 14% sur 1994 ;

FONDS PROPRES CONSOLIDÉS



• la contribution des filiales et participations étrangères s'est établie à 75 millions de francs, contre 28 millions de francs en 1994. A périmètre inchangé, c'est-à-dire hors Fimestic-Expansion et Cetelem-Benelux, elle aurait été de 50 millions de francs en 1995. En Espagne, Fimestic a dégagé en 1995 un résultat de 890 millions de pesetas (36 millions de francs), en progression de 53% par rapport à 1994 ;

- l'amortissement des écarts d'acquisition génère une charge de 84 millions de francs.

Après répartition des bénéfices, les fonds propres consolidés de Cetelem atteignaient 8 674 millions de francs au 31 décembre 1995, soit 16% de plus qu'à l'issue de l'exercice précédent. L'actif net consolidé ressortait alors à 403 francs par action. A la même date, le ratio de solvabilité du groupe Cetelem est évalué à 14,1% dont 13,1% sur les seuls fonds propres durs.

RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ TOTAL en millions de francs

	1993	1994	1995	95/94	moyenne annuelle 95/93
Cetelem - Cofica et filiales françaises	751	805	869	+ 8%	+ 8%
Participations françaises	188	241	275	+ 14%	+ 21%
Filiales et participations étrangères	2	28	75	x 2,7	ns
Amortissement des écarts d'acquisition	- 54	- 68	- 84	+ 24%	+ 25%
Total hors profit exceptionnel	887	1 006	1 135	+ 13%	+ 13%
Profit exceptionnel	343	-	-	-	-
Total	1 230	1 006	1 135	+ 13%	- 4%
Fonds propres consolidés au 31/12, après répartition (1)	6 519	7 497	8 674	+ 16%	+ 15%
Rentabilité des fonds propres consolidés de début d'exercice, en % (2)	16,3%	15,7%	15,1%		

(1) diminués en début d'exercice 1994 d'un montant de provision de 113 millions de francs pour engagements de retraite.

(2) hors profit exceptionnel en 1993.

	1991	1992	1993	1994	1995	95/94	moyenne annuelle 95/91
Résultat par action ajustée (francs) (*)	32,5	36,3	42,3	47,3	52,7	+ 11%	+ 13%
Dividende par action ajustée (francs)	5,0	5,0	13,3	6,7	10,0	+ 49%	+ 19%
Fonds propres par action ajustée (francs) (*)	229	262	311	353	403	+ 14%	+ 15%

(*) Sur la base d'un nombre d'actions intégrant les actions futures à créer par exercice de droits de souscription.

L'ACTIONNARIAT DU CETELEM

Au 31 décembre 1995, la Compagnie Bancaire détenait, tant par elle-même que par l'intermédiaire de ses filiales, Kléber Portefeuille et Kléfinances, 73,32% du capital et 84,13% des droits de vote de votre société.

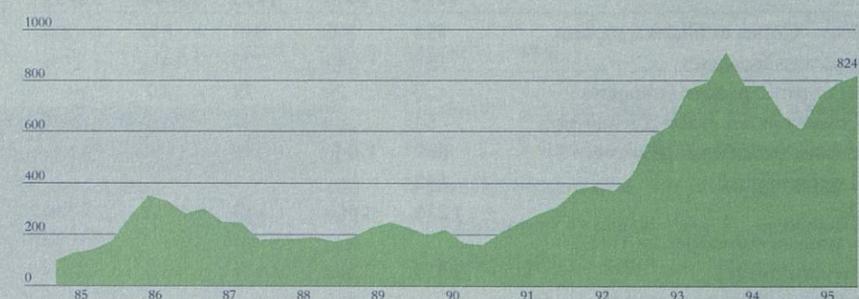
Les actions détenues par des salariés du Groupe de la Compagnie Bancaire par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement CB Actions représentaient à la même date 0,22% du capital et 0,14% des droits de vote.

Les autres actionnaires représentaient ensemble 26,46% du capital et 15,73% des droits de vote de Cetelem.

Votre Directoire, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mars 1994, a décidé, dans sa séance du 7 novembre 1995, d'attribuer 39 690 options nouvelles à des salariés en considération de leur contribution importante à l'activité et aux résultats de votre société ou de leur professionnalisme exemplaire. Ces options ouvrent droit à 39 690 actions Cetelem au prix de 755 francs.

COURS AJUSTÉ DE L'ACTION CETELEM

En francs, moyenne trimestrielle



RATIFICATION DE LA NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Ayant été appelé à exercer d'autres fonctions au sein du groupe Paribas, Monsieur François Henrot a remis à la disposition du Conseil de Surveillance ses mandats de Président et membre du Conseil.

Le Conseil de Surveillance du 27 septembre 1995 a pris acte de sa démission et l'a remplacé par Monsieur Bernard Müller, coopté en qualité de nouveau membre, puis porté à la présidence du Conseil.

Il vous est proposé par la quatrième résolution, de ratifier la nomination faite à titre provisoire par le Conseil de Surveillance de Monsieur Bernard Müller.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les mandats de membre du Conseil de surveillance de Messieurs René Barbery, Gérard de Chaunac-Lanzac, Jacques Dermagne et Philippe Dulac arrivent à échéance avec la présente Assemblée. Il vous est proposé, par les cinquième à huitième résolutions, de les renouveler pour une période de trois ans.

Conformément aux dispositions de l'article 34 des statuts, ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 1999 pour statuer sur les comptes de 1998.

AUTORISATION DONNÉE AU DIRECTOIRE

Par la neuvième résolution, il vous est proposé de renouveler l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 23 mars 1995 de procéder à des achats en bourse d'actions de votre société afin d'en régulariser les cours.

Les actions acquises par le Directoire pourront, soit être cédées en Bourse, soit être cédées ou transférées par tous autres moyens ou être annulées par une réduction du capital de votre société.

Ces actions pourront également être utilisées, en tout ou partie, dans le cadre des options d'achat susceptibles d'être consenties par le Directoire à des salariés du Cetelem ou des sociétés de son groupe.

Le prix maximum d'achat est fixé à 1 400 francs et le prix minimum de vente à 600 francs.

Cette autorisation donnée pour une durée de dix-huit mois se substituerait à celle donnée par l'Assemblée Générale au Directoire le 23 mars 1995.

Nous vous demandons enfin, par la dixième résolution, de prendre acte des opérations d'apport-fusion par lesquelles Mazars & Guérard se trouve substitué au Cabinet Robert Mazars, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'année 1995 a été pour votre société marquée par des changements importants au sein du Directoire et du Conseil de Surveillance.

François Henrot, nommé membre du Directoire de la Compagnie Financière de Paribas et Président du Crédit du Nord, a remis à la disposition du Conseil de Surveillance ses mandats de membre et de Président.

Le Conseil de Surveillance a, pour le remplacer, coopté puis porté à sa Présidence Bernard Müller qui, depuis 1991, assurait la conduite de la gestion de Cetelem comme Président du Conseil d'Administration puis du Directoire à partir de mars 1994.

Le Conseil de Surveillance exprime à François Henrot sa gratitude pour la contribution éminente qu'il a apportée au développement et à la prospérité de Cetelem et à Bernard Müller sa reconnaissance pour les performances atteintes par Cetelem au cours des dernières années.

Marc Mangez a été nommé à la Présidence du Directoire de Cetelem qui a accueilli en son sein Jacques Campagne-Ibarcq, Secrétaire Général, et Bruno Salmon, Directeur du Réseau.

Par ces décisions, le Conseil de Surveillance a souhaité assurer la continuité des axes stratégiques que Cetelem s'est appliqué à suivre au cours de ces dernières années.

Le résultat consolidé de Cetelem s'établit pour l'année 1995 à 1 135 millions de francs, en croissance de 13 % par rapport à l'exercice précédent. Sa composition traduit un meilleur équilibre entre les différentes entités contributives en France et à l'étranger, et porte en germe l'assurance de progressions à venir.

Malgré un environnement concurrentiel toujours marqué par l'agressivité commerciale des réseaux bancaires traditionnels, et en dépit d'un contexte de consommation morose, Cetelem a réalisé, en France comme à l'étranger, une performance commerciale remarquable, puisque le volume des crédits distribués a connu une progression de 14 % par rapport à l'année précédente ; ce résultat - faut-il le rappeler - a été obtenu sans sacrifier ni la rentabilité des opérations réalisées, ni leur qualité.

Les gains de parts de marché ont été significatifs. C'est donc bien le travail, l'opiniâtreté, la volonté des hommes et des femmes de Cetelem qui sont à l'origine de ce succès. Qu'ils en soient tous ici remerciés.

Votre Conseil a pris connaissance des comptes de l'exercice 1995 de votre société et du rapport du Directoire, qu'il a approuvés. Il vous recommande d'adopter les résolutions soumises par le Directoire à l'approbation de votre Assemblée, avec l'accord de votre Conseil.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

▮ COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1995

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1995, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Cetelem, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire lors de sa séance du 12 février 1996. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle ainsi qu'à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 19 février 1996

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Robert Mazars Ernst & Young Audit
José Marette Jean-Louis Lebrun Antoine Bracchi Jean-Louis Robic

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

▮ EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1995

En application de l'article 145 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance les conventions visées à l'article 143 de cette loi et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

1 - Avec Foncière de Cetelem

Nature, objet et modalités :

Un prêt participatif de F500000000, dont la rémunération est de 2% l'an, a été accordé par Cetelem à la Foncière de Cetelem, le 17 février 1994, pour une durée de douze ans.

Le montant des intérêts servis au cours de l'exercice s'élève à F10138888.

2 - Avec le GIE Neuilly Gestion

Nature, objet et modalités :

Cetelem confie au GIE Neuilly Gestion ses travaux informatiques et, à ce titre, le GIE Neuilly Gestion a facturé en 1995 à Cetelem un montant de F131817711.

3 - Avec Cardif-Société Vie

Nature, objet et modalités :

Cetelem a continué à intervenir en qualité d'intermédiaire d'assurance pour le placement auprès de sa clientèle des produits d'assurance-vie ou de capitalisation émis par Cardif-Société Vie.

Cetelem a facturé à ce titre à Cardif une rémunération hors taxes de F9704556.

Paris, le 19 février 1996

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Robert Mazars Ernst & Young Audit
José Marette Jean-Louis Lebrun Antoine Bracchi Jean-Louis Robic

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1995

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Cetelem relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1995.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 19 février 1996

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Robert Mazars Ernst & Young Audit
José Marette Jean-Louis Lebrun Antoine Bracchi Jean-Louis Robic

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes de l'exercice 1995.

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice 1995 et toutes les opérations qui y sont mentionnées. Elle ratifie les observations du Conseil de Surveillance.

Elle prend acte du rapport général des Commissaires aux Comptes et en accepte les conclusions.

L'Assemblée Générale approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 1995 et constate l'existence d'un bénéfice de 1 013 057 837,27 francs.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Cette résolution a pour objet l'affectation du bénéfice et la distribution d'un dividende de 10 francs par action, soit 15 francs avec l'avoir fiscal.

L'Assemblée Générale approuve le projet d'affectation des résultats de l'exercice 1995 présenté par le Directoire, et décide, en conséquence, de fixer à 10 francs le dividende à verser au titre de l'exercice 1995 à chacune des actions de Cetelem. Ce dividende, assorti d'un avoir fiscal de 5 francs, procurera à chaque action un revenu global de 15 francs.

Le montant total des dividendes à verser au titre de l'exercice 1995 est ainsi fixé à 212 213 720 francs.

L'Assemblée affecte le solde du bénéfice 1995, soit 800 844 117,27 francs, et le report à nouveau disponible, soit 12 261,33 francs de la façon suivante :

32 791 212,00 F à la réserve légale,
3 301 701,00 F à la réserve provenant des provisions pour investissement libérées,

764 700 000,00 F à la réserve facultative,

63 465,60 F au report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement le 30 mars 1996.

Il est rappelé :

• que le dividende par action et l'avoir fiscal correspondant ont été respectivement de :

10 francs et 5 francs pour l'exercice 1992,

20 francs et 10 francs pour l'exercice 1993,

10 francs et 5 francs pour l'exercice 1994.

- que par suite d'opérations sur le capital, le nombre d'actions de la Société a augmenté et que le montant total des dividendes distribués s'est ainsi élevé à :
101 850 550 francs pour 1992,
274 698 680 francs pour 1993,
139 344 360 francs pour 1994.
- que par suite de la levée d'options de souscription d'actions consenties à des salariés, de l'exercice de l'option offerte aux actionnaires de recevoir sous forme d'actions leur dividende 1994, et de l'attribution gratuite aux actionnaires d'une action nouvelle pour deux anciennes, le nombre des actions composant le capital social a été porté en 1995 à 21 221 372 actions.

▮ TROISIÈME RÉSOLUTION

Cette résolution a pour objet d'approuver le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions particulières.

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes en application de l'article 145 de la loi du 24 juillet 1966.

▮ QUATRIÈME RÉSOLUTION

Cette résolution a pour objet de ratifier la cooptation par le Conseil de Surveillance de Monsieur Bernard Müller.

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil de Surveillance du 27 septembre 1995 de coopter Monsieur Bernard Müller en remplacement de Monsieur François Henrot.

Le mandat de Monsieur Müller prendra fin en 1998 à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1997.

▮ CINQUIÈME A HUITIÈME RÉSOLUTIONS

Ces résolutions ont pour objet de renouveler, pour trois ans, les mandats de membre du Conseil de Surveillance de Messieurs René Barberye, Gérard de Chaunac-Lanzac, Jacques Dermagne et Philippe Dulac.

▮ CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur René Barberye pour une durée de trois ans.

Le mandat de Monsieur Barberye prendra fin en 1999 à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

▮ SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Gérard de Chaunac-Lanzac pour une durée de trois ans.

Le mandat de Monsieur de Chaunac-Lanzac prendra fin en 1999 à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

▮ SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jacques Dermagne pour une durée de trois ans.

Le mandat de Monsieur Dermagne prendra fin en 1999 à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

▮ HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Philippe Dulac pour une durée de trois ans.

Le mandat de Monsieur Dulac prendra fin en 1999 à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

▮ NEUVIÈME RÉSOLUTION

Cette résolution a pour objet d'autoriser le Directoire à effectuer des opérations de régularisation des cours de l'action de la société.

L'Assemblée Générale autorise le Directoire à procéder à des achats d'actions de la société, en vue de régulariser les cours, dans les conditions et selon les modalités fixées par les articles 217-2 à 217-9 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Le nombre maximum de ses actions que le Cetelem pourra détenir est fixé à 10% du nombre des titres représentant le capital social.

Les actions acquises pourront soit être vendues en Bourse, soit être cédées ou transférées par tous autres moyens ou annulées par une réduction du capital social.

Elles pourront également être utilisées en tout ou partie dans le cadre des options d'achat susceptibles d'être consenties par le Directoire à des salariés du Cetelem et des sociétés de son groupe.

Le prix maximum d'achat est fixé à 1 400 francs et le prix minimum de vente à 600 francs par action. Ces prix seront ajustés en cas de détachement d'un droit d'attribution ou de souscription.

L'autorisation d'acheter et de vendre des actions est donnée au Directoire pour une période de dix-huit mois. Elle se substitue à celle de même objet donnée par l'Assemblée Générale du 23 mars 1995.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Directoire qui pourra déléguer lesdits pouvoirs pour passer tout ordre de Bourse, signer tout acte de cession ou de transfert, conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse et tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Cette résolution a pour objet de constater la substitution de Mazars & Guérard au Cabinet Robert Mazars, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.

L'Assemblée générale prend acte des opérations d'apport-fusion par lesquelles Mazars & Guérard se trouve substitué au Cabinet Robert Mazars en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à se réunir en 1999 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1998.

DONZIÈME RÉSOLUTION

Cette résolution a pour objet de permettre d'accomplir toutes les formalités relatives à l'Assemblée.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CETELEM...	67
BILANS CONSOLIDÉS DE CETELEM.....	68
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE CETELEM....	70

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CETELEM

(en millions de francs)

	1995	1994	1993
Produits des opérations bancaires avec la clientèle	7 242	7 050	7 736
intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	6 927	6 683	7 328
loyers nets des matériels donnés en crédit-bail	238	278	320
loyers nets des matériels donnés en location	77	89	88
Produit net du portefeuille Actions et Participations	295	247	187
dividendes	1	1	1
plus et moins-values et dotations nettes aux provisions	-	-	-2
quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	294	246	188
Autres produits d'exploitation	857	753	520
produits des opérations de location simple sur immeubles	-2	3	-
plus et moins-values de cession d'immobilisations	-1	-	1
produits liés aux opérations de titrisation	246	296	234
prestations de service	86	76	30
produits accessoires	530	380	270
pertes et profits divers nets	-2	-2	-15
Charges nettes de financement	-3 096	-3 200	-3 782
charges sur opérations avec les Établissements de Crédit	-3 258	-3 187	-3 639
produits sur opérations avec les Établissements de Crédit	1 212	1 266	1 241
intérêts comptes de la clientèle	-28	-	-
intérêts sur emprunts obligataires et assimilés	-683	-716	-562
intérêts sur autres dettes représentées par un titre	-507	-633	-896
résultat des opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	171	80	73
résultat des opérations sur instruments financiers de couverture globale	-3	-10	1
Produit global d'exploitation	5 298	4 850	4 661
Charges générales d'exploitation	-2 778	-2 528	-2 430
charges de personnel	-1 109	-1 026	-993
participation et intéressement des salariés	-65	-47	-30
impôts et taxes	-123	-107	-101
commissions aux apporteurs	-279	-231	-217
autres frais généraux	-1 202	-1 117	-1 089
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	-49	-38	-25
Résultat brut avant charge du risque et provisions	2 471	2 284	2 206
Charge du risque sur opérations de crédit	-523	-778	-934
Dotation nette aux provisions pour pertes et charges	-23	-17	26
Résultat courant avant impôt	1 925	1 489	1 298
Impôt sur les sociétés	-589	-410	-356
Résultat courant net	1 336	1 079	942
Amortissement des écarts d'acquisition			
dotations	-84	-68	-54
Dotation nette au fonds pour risques bancaires généraux	-110	-	-
Résultat extraordinaire net	-	-	343
Résultat net	1 142	1 011	1 231
dont part des tiers	7	5	2
dont part du Cetelem	1 135	1 006	1 229

BILANS CONSOLIDÉS DE CETELEM

au 31 décembre avant répartition (en millions de francs)

	1995	1994	1993
ACTIF			
Caisse, instituts d'émission, trésor public, CCP	11	5	3
Effets publics et valeurs assimilées	327	-	-
Créances sur les établissements de crédit	18 940	15 370	17 372
Comptes à vue	326	308	3 746
Comptes et prêts à échéance	18 614	15 062	13 626
Concours bancaires à la clientèle	52 008	46 523	45 154
Crédits			
- à l'équipement des ménages	49 446	44 015	42 536
Crédit-Bail et locations financières			
- Matériels donnés en crédit-bail	1 692	1 769	1 942
- Matériels donnés en location	870	739	676
Opérations de titrisation	498	592	612
Promotion et investissements immobiliers	4	112	4
Immeubles donnés en location ou offerts à la vente	4	112	4
Titres	3 909	3 254	2 262
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 220	1 877	1 163
Actions et autres titres à revenu variable	1	1	4
Titres de participation	109	17	26
Parts des sociétés mises en équivalence	1 579	1 359	1 069
Immobilisations corporelles	702	699	82
Immobilisations incorporelles	23	23	22
Autres actifs	638	513	418
Comptes de régularisation	613	448	338
Écarts d'acquisition	218	285	352
Total de l'actif	77 891	67 824	66 619

	1995	1994	1993
HORS BILAN			
Engagements de financement	278	-	1 000
Engagements reçus d'établissements de crédit	278	-	1 000
Engagements reçus de la clientèle	-	-	-
Engagements de garantie	229	290	79
Engagements reçus d'établissements de crédit	216	155	68
Engagements reçus de la clientèle	13	135	11

	1995	1994	1993
PASSIF			
Dettes envers les établissements de crédit	48 057	41 287	37 477
Comptes à vue	1 018	1 226	226
Comptes et emprunts à échéance	47 039	40 061	37 251
Comptes créditeurs de la clientèle	3 306	190	154
Comptes à vue	224	190	154
Comptes à terme	3 082	-	-
Dettes représentées par un titre	14 788	16 005	19 538
Titres de créances négociables	6 775	7 203	10 711
Emprunts obligataires	8 013	8 802	8 827
Autres passifs	1 056	995	1 139
Comptes de régularisation	488	413	369
Écarts d'acquisition	-	-	-
Provisions pour risques et charges	179	156	25
Emprunts participatifs ou subordonnés	1 082	1 083	1 081
Capitaux propres			
Fonds pour risques bancaires généraux	110	-	-
Capital, primes et réserves consolidées	7 683	6 684	5 605
Résultat net	1 142	1 011	1 231
Total capitaux propres	8 935	7 695	6 836
dont : part des tiers	49	58	42
dont : part du Cetelem	8 886	7 637	6 794
Total du passif	77 891	67 824	66 619

	1995	1994	1993
HORS BILAN			
Engagements de financement donnés	26 567	21 179	20 661
En faveur d'établissements de crédit	990	990	990
En faveur clientèle	25 577	20 189	19 671
Engagements de garantie donnés	454	750	645
D'ordre d'établissements de crédit	17	25	-
D'ordre de la clientèle	437	725	645
Opérations sur instruments financiers à terme	18 712	8 222	5 777
Swaps de taux d'intérêts	14 466	5 044	3 953
Options	300	337	324
FRA	146	41	-
CAPS	3 800	2 800	1500

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 1995

1 • PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Le groupe de la Compagnie Bancaire, auquel appartient Cetelem, établit depuis 1973 des comptes consolidés fondés sur une approche économique du groupe, qui se définit comme une fédération d'entreprises spécialisées liées entre elles par la mise en commun de moyens de gestion et la centralisation de la politique financière. La présentation des bilans et comptes de résultat consolidés du groupe est largement influencée par cette approche économique, qui conduit à organiser la structure des comptes consolidés autour des différents métiers du groupe. Ces comptes consolidés, antérieurs à la définition des règles de consolidation spécifiques aux établissements de crédit, dérogent en particulier aux normes de présentation fixées par la réglementation bancaire, pour une meilleure représentation de l'ensemble constitué par les sociétés du groupe.

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence de l'information présentée, et parce que les comptes consolidés des principales filiales sociétés de crédit du groupe de la Compagnie Bancaire représentent la contribution respective de chacune des activités de crédit aux bilans et comptes de résultat consolidés du groupe, la présentation retenue pour le groupe de la Compagnie Bancaire est maintenue dans les comptes consolidés de Cetelem. Hormis cette différence de présentation, les comptes consolidés de Cetelem sont établis conformément aux dispositions du Règlement 85.12 modifié par le règlement 91.02 du Comité de la Réglementation Bancaire.

Les bilans et comptes de résultat consolidés publiés au B.A.L.O., qui résultent de l'application stricte du référentiel bancaire, sont présentés en note 8.

A Les sociétés consolidées

Les sociétés dont Cetelem, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales, assume la responsabilité et la direction, sont intégrées globalement. Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont mises en équivalence. Enfin les sociétés, sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec des partenaires externes, sont intégrées proportionnellement.

En 1995, 43 sociétés ont été consolidées (33 en 1994), dont 26 ont été intégrées globalement (18 en 1994), 3 intégrées proportionnellement au pourcentage d'intérêt du groupe (1 en 1994), et 14 mises en équivalence (inchangé).

Pourcentage d'intérêt de Cetelem dans les principales sociétés du groupe intégrées globalement :

Au 31 décembre	Pourcentage d'intérêt		
	1995	1994	1993
Antée	100	-	-
Cofica	100	100	100
Fidem	95	-	-
Fimestic (Espagne)	100	85	85
Cetelem SFAC (Portugal)	100	85	85

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 7.

En 1995, l'évolution du périmètre de consolidation concerne principalement l'entrée des sociétés Antée, Fidem, Cofica Bail, Cetelem Bénélux et Fimestic Expansion.

En 1994, étaient entrées dans le périmètre les sociétés Klébail, Foncière de Cetelem et CMV.

En 1993, Cetelem avait pris une participation de 49% dans Cofinoga.

B Date d'arrêté des comptes

Les sociétés consolidées clôturent leur exercice le 31 décembre. Les résultats de certaines sociétés mises en équivalence ont été appréhendés sur la base de résultats provisoires connus. L'écart entre les résultats provisoires et les résultats définitifs est pris en compte dans le résultat consolidé de l'exercice suivant.

C Conversion monétaire

Les postes des bilans des filiales étrangères du groupe sont convertis en francs français sur la base des parités officielles au 31 décembre. Les postes des comptes de résultat sont convertis sur la base du cours moyen annuel. La différence de conversion qui en résulte modifie les capitaux propres.

D Écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur en consolidation des titres de sociétés consolidées constitue un écart d'acquisition positif ou négatif inscrit à l'actif ou au passif du bilan pour son montant net d'amortissement. Lorsque l'écart est positif, il est amorti selon un plan préalablement fixé sur une durée déterminée en fonction des objectifs de l'acquisition.

En cas de cession partielle des titres, l'écart restant à amortir, qu'il soit positif ou négatif, est repris au prorata du nombre total de titres détenus et modifie la plus ou moins-value de cession.

E Retraitements et opérations réciproques

Les comptes sociaux des sociétés consolidées sont éventuellement retraités pour harmonisation avec les principes comptables du groupe tels que décrits ci-après. Les soldes réciproques et les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés.

2 • PRINCIPES COMPTABLES

A Conversion des opérations libellées en devises

Les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes. Les pertes ou gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

B Concours bancaires a la clientèle

Les montants des crédits en cours incluent les encours douteux nets de provisions. L'encours douteux se compose des échéances impayées et du capital restant dû des crédits pour lesquels le montant impayé dépasse trois échéances (six échéances pour l'immobilier). Des délais de déclassement plus courts peuvent être retenus, notamment pour les créances rendues exigibles ou provisionnées. Depuis 1995, les dossiers correspondants à des plans de rééchelonnement notamment dans le cadre de la loi sur le surendettement des particuliers sont portés en encours douteux dès le deuxième impayé.

L'encours douteux des opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location financière comprend, outre les échéances qui répondent aux critères ci-dessus, le capital non échu des opérations comportant un risque de non recouvrement.

Le groupe détermine les provisions sur les créances impayées ainsi que sur les créances ayant fait l'objet d'un réaménagement, en appliquant des taux de provisionnement basés sur une approche statistique du risque afférent à chaque nature de concours. Ces taux de provisionnement sont croissants avec le nombre de mensualités impayées. Des provisions statistiques sur encours sont également enregistrées par certaines sociétés étrangères du Groupe.

L'ensemble de ces provisions viennent en déduction des concours inscrits à l'actif.

Les dotations nettes de reprises de l'ensemble de ces provisions, les créances passées en perte sur l'exercice et les récupérations sur créances amorties, constituent la charge du risque sur opérations de crédit au compte de résultat.

C Opérations de titrisation

Opérations antérieures à 1995

Entre 1991 et 1994, Cetelem a procédé à des opérations de titrisation par le biais de fonds communs de créances classiques ou rechargeables. Les créances sur la clientèle correspondantes cessent de figurer à l'actif du bilan.

Ces opérations n'ont pas dégagé de plus-values lors de la cession des créances aux fonds.

Les parts spécifiques destinées à supporter par priorité les risques de défaillance des débiteurs ont été conservées à l'actif du bilan. La valeur de ces parts, tenant compte du risque de défaillance prévisible des débiteurs et mesurée au taux d'actualisation en vigueur lors de l'émission, est supérieure à la valeur comptable de souscription. En conséquence, aucune provision n'est constituée au 31 décembre 1995.

Le compte de résultat enregistre le revenu des parts spécifiques à revenu variable, comptabilisé à l'encaissement, et les produits résultant de la constatation au sein des fonds des bonis revenant à Cetelem, y compris la partie acquise non encaissée de la rémunération des parts spécifiques. Sont perçues par ailleurs des commissions de recouvrement sur les encours titrisés.

Compte tenu de l'importance de ces opérations, des rubriques spécifiques ont été créées pour la présentation du bilan et du compte de résultat consolidé :

- à l'actif du bilan, sous la rubrique Opérations de Titrisation, sont présentés les intérêts de Cetelem dans les fonds communs de créances, à savoir les parts spécifiques, les bonis et produits à recevoir ;

- au compte de résultat, parmi les Autres Produits d'Exploitation, les Produits Liés aux Opérations de Titrisation incluent les revenus des parts spécifiques, les produits acquis sur bonis et les commissions de recouvrement.

Titrisation des cartes Aurore Cetelem effectuée en 1995

Pour la première fois, Cetelem a titrisé en novembre 1995 des créances représentatives de tirages sur comptes permanents Aurore via le fonds commun de créances Eos 1. Cette opération a nécessité un montage particulier et la création par Cetelem d'une filiale, Antée, intégrée globalement, qui permet de gérer la fluctuation des encours.

Il en résulte que les créances sous-jacentes à la titrisation restent à l'actif du bilan consolidé et que le montant titrisé figure au passif dans les Comptes Créateurs de la Clientèle. En conséquence, au compte de résultat, les Intérêts des Comptes de la Clientèle enregistrent directement la rémunération due aux porteurs de parts du Fonds Commun de Créances et les frais inhérents à cette titrisation.

D Opérations de crédit-bail et de location financière

Les opérations de crédit-bail mobilier, de location avec option d'achat et de location financière de matériels figurent au bilan consolidé dans les concours bancaires à la clientèle. Les encours et les résultats retenus pour l'établissement des comptes consolidés sont déterminés en fonction d'amortissements financiers, correspondant pour chaque opération à un rendement constant des capitaux engagés.

Il est tenu compte des valeurs résiduelles des contrats en cours c'est-à-dire du produit de la cession éventuelle des biens loués, cession qui peut intervenir et intervient très généralement en fin de contrat à un prix prévu dès l'origine. Le produit de ces valeurs résiduelles est supposé acquis progressivement, au rythme de l'amortissement financier du capital engagé.

E Titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées en fonction de la destination donnée aux titres lors de l'acquisition.

Les titres de placement - acquis avec un objectif de détention supérieur à six mois sans pour autant impliquer une détention jusqu'à l'échéance sont évalués au plus bas de leur prix de revient et de leur prix de marché. Il n'est pas fait usage de la faculté d'étaler la différence (surcote ou décote) entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement en compte de résultat.

Conformément à la réglementation applicable aux établissements de crédit, les parts spécifiques de fonds communs de créances acquises dans le cadre des opérations de titrisation entrent dans cette catégorie.

Les titres d'investissement correspondent à des titres destinés à être conservés durablement et pour lesquels il existe un financement par des ressources à caractère permanent et durablement affectées, ou une couverture du risque de taux. Pour ces titres, l'écart entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement (surcote ou décote) est, selon le cas, amorti ou porté en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

A la date d'arrêté, il n'est pas constaté de provision pour couvrir la moins-value éventuelle entre le prix de marché et la valeur nette comptable de ces titres.

Les titres de participation non consolidés sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition et de leur valeur d'usage. La valeur d'usage est fonction de l'utilité que chaque participation présente pour le groupe. Cette valeur est définie selon le cas mais de manière permanente, en considérant des critères tels que l'actif net corrigé des plus-values latentes, les perspectives de rentabilité ou plus généralement la création de liens durables pouvant favoriser les relations commerciales et financières et le développement futur du groupe.

F Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement et les frais d'augmentation de capital sont intégralement amortis au cours de l'exercice où ils ont été enregistrés.

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des sommes investies dans des droits au bail, fonds de commerce et logiciels acquis par les sociétés du groupe. Ces derniers sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation prévue, sans excéder quatre ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire, ou le mode dégressif pour le matériel informatique. Les durées d'amortissement généralement retenues sont de 40 ans pour les constructions, de 8 ans pour les agencements et installations, de 10 ans pour le mobilier et de 5 ans pour le matériel.

G Impôt différé

Les différences temporaires résultant de l'inclusion de certaines pertes ou charges et de certains profits ou produits dans le résultat comptable et le résultat fiscal sur des périodes comptables différentes donnent lieu au calcul d'un impôt différé.

Pour que le résultat net consolidé donne une image correcte du bénéfice réalisé, les provisions pour impôts constituées dans les comptes sociaux sont retraitées pour prendre en compte les effets des différences temporaires résultant, d'une part, de la situation de chaque société et, d'autre part, des écritures de consolidation. Les économies futures d'impôts attachées aux reports déficitaires ne sont enregistrées qu'à hauteur des impositions futures passives constatées dans la société ou le groupe fiscal.

La source principale d'imposition différée est constituée par les « réserves financières » des sociétés Cofica, Arval, CMV et Inchcape France Finance qui accumulent la fraction de leur résultat financier excédant le résultat social. L'impôt différé est calculé à hauteur de 100% de son montant théorique en raison de la spécificité de ces sociétés.

La charge d'impôt est déterminée suivant la méthode du report variable et prend en compte les évolutions des taux d'impôt applicables localement. Au 31 décembre 1995, les actifs et passifs d'impôt différé ont été déterminés en tenant compte de la contribution instaurée par la Loi de Finances rectificative pour 1995 majorant de 10% l'impôt sur les sociétés. Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 24 novembre 1995 selon lequel il convient de prendre en considération le caractère temporaire annoncé de cette contribution, le supplément d'impôt n'a été appliqué qu'aux impositions différées dont l'échéance doit intervenir au plus tard le 31 décembre 1997.

H Provisions pour retraites

A la suite de l'accord professionnel du 13 septembre 1993 par lequel les banques françaises ont adhéré aux régimes généraux de retraite complémentaire gérés par l'ARRCO et l'AGIRC, Cetelem provisionne les engagements résultant de son affiliation à la Caisse de Retraite du Personnel des Banques (CRPB), chargée de servir aux retraités actuels, et à terme lorsqu'ils seront eux-mêmes en retraite, aux agents en activité au 31 décembre 1993, des compléments de pension s'ajoutant aux prestations qu'ils recevront du régime général.

Ces engagements évalués suivant des hypothèses actuarielles ainsi que les autres engagements à la charge de Cetelem et des autres sociétés du Groupe au titre de régimes surcomplémentaires, soit 113 millions de francs au total, ont été provisionnés en 1994 par prélèvement sur les réserves consolidées, comme il est permis d'opérer sur le premier exercice de constatation d'une provision pour des engagements de cette nature résultant d'exercices antérieurs.

I Provisions non affectées à la couverture de risques spécifiques

Les provisions d'origine fiscale ou réglementaire et qui ne couvrent pas de risques spécifiques sont considérées comme ayant le caractère de réserves. Les dotations correspondantes sont, lors de la consolidation, réintégrées aux résultats; les reprises en sont déduites.

J Produits des opérations bancaires avec la clientèle

Les intérêts et agios sont enregistrés en résultat prorata temporis.

Les commissions et produits assimilés sur opérations bancaires avec la clientèle dont le calcul et la perception correspondent à l'évolution d'un encours au bilan ou au hors bilan, sont considérés comme acquis prorata temporis. Les indemnités de résiliation et de retard sont enregistrées dès qu'elles sont acquises.

K Opérations en participation

A compter de 1995, les produits et les charges relatifs aux opérations de crédit faites dans le cadre de sociétés en participation sont enregistrés par nature dans les différentes rubriques du compte de résultat consolidé du Groupe, quand les encours figurent au bilan consolidé. Auparavant, seule la quote-part dans le résultat net des sociétés en participation était inscrite dans les Produits des Opérations Bancaires avec la Clientèle. Ce changement de présentation, dont l'objectif est de mieux traduire au compte de résultat les produits et les charges des opérations inscrites au bilan consolidé, n'a pas été appliqué aux opérations en participation dont les encours sont portés par des sociétés externes au Groupe ou mises en équivalence, gérants des sociétés en participation. Dans ce cas, les quote-parts de résultat net revenant au Groupe continuent d'être inscrites en Produits des Opérations Bancaires avec la Clientèle.

Les comptes de résultat des exercices 1993 et 1994 présentés en comparaison ont été retraités pour tenir compte de cette modification.

L Charges nettes de financement

Les intérêts et agios sont enregistrés en résultat prorata temporis.

Les différences constatées lors de rachats anticipés d'emprunts obligataires, et plus généralement l'impact des réaménagements des ressources, sont enregistrés en résultat dès la réalisation de ces opérations.

Les frais liés à l'émission d'obligations encourus depuis le 1er janvier 1993 sont immobilisés et amortis de manière linéaire sur la durée de vie des emprunts correspondants, alors que les frais des émissions antérieures étaient pris directement en charge.

Les primes de remboursement, pour les emprunts assortis de ce complément de rémunération, sont amorties sur la durée des emprunts concernés.

M Commissions aux apporteurs

Les commissions attribuées aux intermédiaires agréés qui transmettent les demandes de la clientèle sont classées en charges générales d'exploitation. Elles sont comprises dans le résultat de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées.

N Résultat extraordinaire

Les éléments susceptibles de contribuer au résultat extraordinaire sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante du groupe, et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

O Hors bilan

Les opérations sur instruments financiers à terme sont constituées de contrats d'échange de taux d'intérêt, de contrats de taux plafond (CAPS), d'options sur taux d'intérêt et d'accords de taux futurs (FRA).

Ces opérations sont comptabilisées au hors bilan pour leur montant notionnel. Les intérêts échangés sont présentés en net au compte de résultat.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme affectés dès l'origine à la couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes, sont enregistrés en résultat de manière symétrique, et sous la même rubrique que les produits ou charges de l'élément couvert.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés dans le cadre d'opérations permettant de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt sont inscrits prorata temporis en résultat sous la rubrique "résultat des opérations sur instruments financiers de couverture globale".

3 • NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ**A Opérations en devises**

Les actifs et passifs libellés en devises figurant au bilan au 31 décembre 1995 sont présentés ci-après pour leur contre-valeur Francs.

Actifs en millions de francs		Passifs* en millions de francs	
<i>Total Bilan</i>	3 028	<i>Total Bilan</i>	3 059
dont		dont	
Créances sur les établissements de crédit	564	Dettes envers les établissements de crédit	3002
Concours bancaires à la clientèle	1 617	Dettes représentées par un titre	20
Crédits équipement des ménages	1 614	Emprunts obligataires	20
Crédit-bail et location financière	3		
Effets publics et valeurs assimilées	327		
Obligations et autres titres à revenu fixe	318		
Actions et autres titres à revenu variable	22		

* hors fonds propres et résultats

Les concours bancaires à la clientèle sont, en quasi-totalité, libellés dans la devise du pays où ils sont octroyés par les implantations du Groupe. Les refinancements correspondants, levés pour l'essentiel par la Compagnie Bancaire sont fournis aux filiales dans leur devise.

B Créances sur les établissements de crédit

En millions de francs	1995	1994	1993
Comptes à vue	322	304	3 746
Comptes et prêts à échéance	17 852	14 302	12 875
Prêt subordonné	100	100	100
Créances rattachées	666	664	651
Total	18 940	15 370	17 372

Échéancier (hors créances rattachées)

En millions de francs	Total bilan	≤ 3 mois	> 3 mois	> 1 an	> 5 ans
Durée restant à courir			≤ 1 an	≤ 5 ans	
	17 952	1 592	2 086	10 073	4 201

C Concours bancaires à la clientèle

En millions de francs	Crédits à l'équipement des ménages	Crédit-bail et location financière de matériels	Total 1995	Total 1994	Total 1993
Encours sains	48 166	2 446	50 612	45 315	43 817
Encours douteux	2 835	216	3 051	3 021	3 144
Provisions	-2 053	-143	-2 196	-2 326	-2 356
Encours nets	48 948	2 519	51 467	46 010	44 605
Créances rattachées	498	43	541	513	549
Encours totaux	49 446	2 562	52 008	46 523	45 154

Échéancier des encours sains (hors créances rattachées)

En millions de francs	Total bilan	≤ 3 mois	> 3 mois	> 1 an	> 5 ans
Durée restant à courir			≤ 1 an	≤ 5 ans	
	50 612	6 486	14 358	28 609	1 159

Le montant des créances éligibles au refinancement des Banques Centrales s'élève à 222 millions de francs.

Le montant des crédits à la clientèle au 31 décembre 1995 se trouve réduit des créances cédées par Cetelem dans le cadre des opérations de titrisation. Le capital restant dû sur ces créances cédées s'élève à 2 732 millions de francs au 31 décembre 1995 (4 222 millions de francs en 1994 et 4 532 millions de francs en 1993).

D Opérations de titrisation

En millions de francs	1995	1994	1993
Parts spécifiques	319	507	500
Produits à recevoir et bonis	179	85	112
Total	498	592	612

E Titres**Analyse du portefeuille titres (hors titres de participation) par activité**

En millions de francs			Créances rattachées	Total
Portefeuille	Placement	Investissement		
Effets publics et valeurs assimilées	325		2	327
Obligations et autres titres à revenu fixe	760	1 318	142	2 220
Actions et autres titres à revenu variable	1			1
Total 1995	1 086	1 318	144	2 548
(dont titres cotés)	454			454
Total 1994	455	1 364	59	1 878
Total 1993	458	640	69	1 167

Aucun transfert entre catégories de portefeuille n'est intervenu au cours de l'exercice 1995.

L'augmentation du portefeuille d'investissement en 1994 est due à la souscription par Cetelem de parts prioritaires émises par le Fonds Commun de Créances S2P1. Ces parts notées Aaa par Moody's figurent dans le poste au 31 décembre 1995 pour un montant de 267 millions de francs (hors créances rattachées) (510 millions de francs en 1994).

Échéancier (hors créances rattachées)

En millions de francs	Total bilan	≤ 3 mois	> 3 mois	> 1 an	> 5 ans
Durée restant à courir			≤ 1 an	≤ 5 ans	
Effets publics et valeurs assimilées	325	312	13		
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 078	49	137	1 099	793

Titres de participation

En millions de francs	Valeur nette	dont titres cotés	dont titres non cotés	dont parts dans les établissements de crédit
Parts dans les entreprises liées	88	8	80	60
Participations	21		21	20
Total 1995	109	8	101	80
Total 1994	17	8	9	2
Total 1993	26	7	19	6

Parts de sociétés mises en équivalence

En millions de francs	1995	1994	1993
Valeur nette au 1er janvier	1 359	1 069	882
Acquisitions et souscriptions	1	125	402
Cessions	-	-	-339
Quote-part de résultat	294	246	188
Dividendes distribués	-68	-77	-54
Autres mouvements	-7	-4	-10
Valeur nette au 31 décembre	1 579	1 359	1 069

F Immobilisations corporelles et incorporelles

En millions de francs	1995	1994	1993
Terrains	160	160	
Constructions	434	443	7
Autres immobilisations corporelles	108	96	75
Total immobilisations corporelles	702	699	82
Total immobilisations incorporelles	23	23	22

L'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles est la suivante :

En millions de francs	1995	1994	1993
Valeur nette au 1er janvier	722	104	120
Acquisitions de l'exercice	60	59	33
Cessions nettes de l'exercice	-23	-10	-49
Autres mouvements	-	624	24
Dotations aux amortissements	-34	-55	-24
Valeur nette au 31 décembre	725	722	104

La variation de l'exercice 1994 correspond principalement à l'entrée dans le périmètre de consolidation de Klébaïl, société propriétaire du siège administratif du groupe.

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des droits au bail (15 millions de francs), des logiciels (1 million de francs) et des fonds de commerce (7 millions de francs).

G Autres actifs

En millions de francs	1995	1994	1993
Instruments conditionnels achetés	95	67	40
État impôts et taxes	67	21	18
Autres débiteurs divers	476	425	360
Total	638	513	418

H Comptes de régularisation actif

En millions de francs	1995	1994	1993
Chèques et effets à l'encaissement	99	81	84
Charges payées d'avance	33	36	56
Produits à recevoir	372	220	108
Autres	109	111	90
Total	613	448	338

Les charges payées d'avance incluent les frais d'émission d'emprunts obligataires non amortis.

Les produits à recevoir sont principalement constitués des créances rattachées sur instruments de hors bilan, des commissions de recouvrement au titre des opérations de titrisation et des commissions d'assurance.

I Écarts d'acquisition (actif)

La variation de la valeur nette de ce poste sur l'exercice 1995 correspond à l'amortissement de l'écart d'acquisition de Cofinoga dégagé en 1993 pour 402 millions, la durée d'amortissement retenue étant de 6 ans.

J Dettes envers les établissements de crédit

En millions de francs	1995	1994	1993
Comptes à vue	1 017	1 226	226
Comptes et prêts à échéance	46 943	40 022	37 218
Dettes rattachées	97	39	33
Total	48 057	41 287	37 477

Échéancier (hors dettes rattachées)

En millions de francs	Total bilan	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Durée restant à courir	46 943	5 965	11 382	28 467	1 129

K Comptes créditeurs clientèle

Les comptes à terme comprennent 3 000 millions de francs au 31 décembre 1995 correspondant à la titrisation de créances représentatives de tirages sur comptes permanents Aurore, dont l'amortissement en principal débutera au plus tard en juin 1999 et se terminera au plus tard en novembre 2001.

L Dettes représentées par un titre

En millions de francs	1995	1994	1993
Titres de créances négociables	6 427	6 828	10 155
Dettes rattachées	348	375	556
Total titres de créances négociables	6 775	7 203	10 711
Emprunts obligataires	7 574	8 353	8 499
Dettes rattachées	439	449	328
Total Emprunts obligataires	8 013	8 802	8 827
Total	14 788	16 005	19 538

Les primes de remboursement restant à amortir sur emprunts obligataires, classées à l'actif en comptes de régularisation, s'élèvent à 27 millions de francs au 31 décembre 1995 (32 millions de francs en 1994 et 42 millions de francs en 1993).

Échéancier (hors dettes rattachées)

En millions de francs	Total bilan	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Titres de créances négociables	6 427	1 158	1 373	1 753	2 143
Emprunts obligataires	7 574	250		3 304	4 020

M Autres passifs

En millions de francs	1995	1994	1993
Dépôts de garantie crédit-bail et location financière	124	181	274
Impôt différé Passif	211	206	203
État impôt à payer	135	25	57
Autres créditeurs divers	586	583	605
Total	1 056	995	1 139

Les impôts différés passif sont principalement liés aux opérations de crédit-bail.

N Comptes de régularisation passif

En millions de francs	1995	1994	1993
Charges à payer	426	368	358
Produits perçus d'avance	5	9	10
Autres	57	36	1
Total	488	413	369

O Provisions pour risques et charges

Le poste comprend principalement des provisions pour retraite à hauteur de 114 millions au 31 décembre 1995 (113 millions de francs en 1994).

P Emprunts participatifs ou subordonnés

En millions de francs	1995	1994	1993
Titres subordonnés remboursables	800	800	800
Autres emprunts subordonnés	264	264	264
Dettes rattachées	18	19	17
Total	1 082	1 083	1 081

Les **titres subordonnés remboursables** comprennent 3 émissions :

Émission Cetelem de 500 millions de francs, échéance août 1996, à taux d'intérêt variable référencé sur le TME (Taux moyen mensuel de rendement des Emprunts d'État à long terme) diminué de 0,90%.

Émission Cofica de 100 millions de francs, échéance août 2003, à taux d'intérêt variable référencé sur le TIOP (Taux Interbancaire Offert à Paris) majoré de :

- 0,30% l'an pour les intérêts payables les années 1991 à 1998 inclus,
- 1,10% l'an pour les intérêts payables les années 1999 à 2003 inclus.

Émission Cofica de 200 millions de francs, échéance octobre 2003, à taux d'intérêt variable référencé sur le TIOP (Taux Interbancaire Offert à Paris) majoré de :

- 0,15% l'an pour les intérêts payables les années 1991 à 1998 inclus,
- 1,10% l'an pour les intérêts payables les années 1999 à 2003 inclus.

Amortissement anticipé : les deux émissions Cofica sont assorties d'une faculté d'amortissement anticipé exerçable par l'émetteur à compter de 1998.

Les **autres emprunts subordonnés** ont été souscrits par Cetelem auprès de la Compagnie Bancaire :

- 164,8 millions de francs échéance avril 1998 portant intérêt au taux PIBOR 3 mois (Paris Interbank Offered Rate) majoré de 0,475%.
- 99,2 millions de francs échéance septembre 1998 portant intérêt au taux PIBOR 3 mois majoré de 0,565%.

Subordination : ces emprunts prennent rang, pour chaque société concernée, après les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant les prêts participatifs accordés à la société et les titres participatifs émis.

Q Évolution des capitaux propres consolidés

En millions de francs	Capital, Primes et Réserves FRBG consolidées	Résultat net	Total capitaux propres	Part des tiers	Part de Cetelem 1995	Part de Cetelem 1994	Part de Cetelem 1993	
Capitaux propres au 1er janvier	-	6 684	1 011	7 695	58	7 637	6 794	5 552
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	872	-1 011	-139	-	-139	-275	-102
Capitaux propres après répartition	-	7 556	-	7 556	58	7 498	6 519	5 450
Autres mouvements	110	-17	-	93	-17	110	-113	11
Augmentations de capital	-	144	-	144	1	143	225	104
Résultat de l'exercice	-	-	1 142	1 142	7	1 135	1 006	1 229
Capitaux propres consolidés au 31 décembre	110	7 683	1 142	8 935	49	8 886	7 637	6 794
Projet d'affectation du résultat	-	930	-1 142	-212	-	-212	-139	-275
Capitaux propres après répartition	110	8 613	-	8 723	49	8 674	7 498	6 519

Les capitaux propres au 31 décembre 1995 comprennent un Fonds pour Risques Bancaires Généraux de 110 millions de francs doté dans l'exercice dans un souci de prudence, afin de faire face aux incertitudes réglementaires et conjoncturelles liées à l'activité.

Le capital social de Cetelem au 31 décembre 1995 est de 954 961 740 francs, soit 21 221 372 actions entièrement libérées d'un montant nominal de 45 francs.

Le Directoire en vertu de l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 mars 1995 a décidé de procéder à une augmentation de capital par attribution gratuite d'action à hauteur de 1 action nouvelle pour 2 anciennes, soit la création de 7 059 156 actions d'une valeur nominale de 45 francs.

Cetelem offre depuis 1991 à ses actionnaires la possibilité de recevoir leur dividende en actions. Dans ce cadre, elle a émis 158 871 actions au prix de 808 francs chacune en 1995, pour une valeur totale, prime d'émission incluse, de 128,4 millions de francs.

Par ailleurs, en vertu d'une autorisation renouvelée par l'Assemblée Générale du 24 mars 1994 au Directoire, Cetelem attribue périodiquement aux salariés du groupe des options leur donnant droit à la souscription d'actions. En 1995 ont été ainsi attribuées 39 690 options. Au 31 décembre 1995, la levée des options en cours à cette date entraînerait l'émission de 314 826 actions supplémentaires. Les levées d'options en 1995 ont donné lieu à l'émission de 68 909 actions nouvelles, pour une valeur totale, prime d'émission incluse, de 15,3 millions de francs.

4 • NOTES SUR LE HORS BILAN CONSOLIDÉ

A Opérations à terme

Les opérations sur instruments financiers à terme se décomposent comme suit :

En millions de francs	1995	1994	1993
Opérations fermes			
Opérations de gré à gré			
- Contrats d'échange de taux, payeur taux fixe	10 030	3 095	3 686
- Contrats d'échange de taux, receveur taux fixe	4 436	1 949	267
- Accords de taux futurs achetés	146	41	-
Opérations conditionnelles			
Opérations de gré à gré			
- Achats d'options de taux	300	337	324
- Achats de contrats de taux plafond	3 800	2 800	1 500
Total	18 712	8 222	5 777

B Engagements sociaux

Les engagements sociaux, définis pour les sociétés françaises par l'accord du Groupe de la Compagnie Bancaire (indemnités de fin de carrière et régimes de retraite temporaire) et par le régime de retraite à prestations définies des cadres de direction sont couverts globalement par des contrats souscrits par la Compagnie Bancaire auprès d'une Compagnie d'Assurance pour l'ensemble du personnel français du groupe.

5 • NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

A Produits des opérations bancaires avec la clientèle

Intérêts et commissions sur les crédits à l'équipement des ménages
Ces rubriques incluent toutes les sommes à la charge des clients, c'est-à-dire, outre les intérêts et commissions proprement dits, les indemnités de résiliation et de renonciation. En sont exclues les primes d'assurance encaissées par les sociétés de crédit pour le compte d'organismes tiers.

Le montant des commissions s'élève à 146 millions de francs au 31 décembre 1995 (118 millions de francs en 1994 et 117 millions de francs en 1993).

Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail ou en location

Ces rubriques concernent l'ensemble des opérations de crédit-bail et assimilées traitées en comptabilité financière. Les loyers bruts sont diminués des amortissements déterminés en fonction du plan d'amortissement financier des opérations.

Les loyers sont enregistrés hors taxes.

Sont incluses les plus-values dégagées lors des cessions des matériels

B Produit net du portefeuille d'actions et de participations

Ce poste comprend principalement la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence qui s'élève à 294 millions de francs au 31 décembre 1995 (246 millions de francs en 1994 et 188 millions de francs en 1993).

C Autres produits d'exploitation

Prestations de service

Ces produits sont essentiellement composés des prestations accessoires aux loyers (frais d'entretien refacturés...) ainsi que des frais refacturés par le GIE Neuilly Contentieux au titre du recouvrement des créances à ses membres hors groupe.

Produits accessoires et pertes et profits divers

Les produits accessoires incluent les ristournes et commissions diverses rétrocédées par les compagnies d'assurance qui participent à la couverture de risques liés aux opérations de crédit, ainsi que les commissions provenant du placement auprès de la clientèle de produits d'assurance ou de capitalisation.

Tous les produits ou charges occasionnels qui ne concernent aucune autre rubrique sont groupés dans les profits et pertes divers.

D Charges nettes de financement

Charges sur opérations avec les établissements de crédit

Figurent sous cette rubrique toutes les charges supportées par le groupe sur les opérations traitées avec des organismes bancaires, soit au titre de ses emprunts, soit au titre des engagements reçus en matière de facultés de refinancement. Les charges et produits sur contrats d'échange de taux affectés à la couverture du refinancement sont inclus dans ce poste.

Au 31 décembre 1995 figure dans ce poste un montant de 86 millions de francs de commissions correspondant principalement à des commissions sur encaissement de valeurs (87 millions de francs en 1994 et 83 millions de francs en 1993).

Produits sur opérations avec les établissements de crédit

Ces produits correspondent aux rémunérations acquises sur les concours financiers et engagements donnés en matière de facultés de financement à des sociétés du groupe non intégrées globalement.

Le montant des commissions inclus dans ce poste au 31 décembre 1995 n'est pas significatif.

Intérêts sur emprunts obligataires et assimilés

Sont inscrits dans cette rubrique, outre les intérêts proprement dits, les frais d'émission, les primes payées en cas de remboursement anticipé et l'amortissement des primes de remboursement et les charges ou produits nets sur instruments financiers à terme affectés à la couverture des emprunts obligataires et assimilés.

Les intérêts sur emprunts et titres subordonnés inclus dans la rubrique sont de 70 millions de francs au 31 décembre 1995 (63 millions de francs en 1994 et 98 millions de francs en 1993).

Résultat des opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe

Le poste inclut les produits nets, intérêts, plus et moins-values et variation des provisions pour les titres de placement et titres d'investissement, du portefeuille d'obligations et de titres de créances négociables. Ont été éliminés les revenus des titres émis par des sociétés consolidées.

L'analyse de ces produits nets est présentée ci-après :

En millions de francs	Effet publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total 1995	Total 1994	Total 1993
Titres de placement	18	34	52	22	11
Intérêts	18	34	52	22	11
Titres d'investissement		119	119	58	62
Intérêts		119	119	58	62
Total	18	153	171	80	73

E Charges générales d'exploitation**Charges de personnel**

En millions de francs	1995	1994	1993
Salaires et traitements	650	604	576
Charges sociales	338	297	279
Charges fiscales	66	68	67
Charges de retraites	11	18	23
Autres charges connexes	44	39	48
Total	1 109	1 026	993

Les salaires et traitements incluent les provisions pour congés payés constituées soit au titre de droits acquis depuis l'ouverture de la période de référence en cours à la fin de l'exercice, soit au titre de droits antérieurs non encore utilisés.

Dans les charges sociales sont incluses les contributions des sociétés aux œuvres sociales du Groupe de la Compagnie Bancaire. Les charges connexes incluent en particulier les frais d'assurance et de formation du personnel, les frais de personnel intérimaire et les coûts de recrutement.

Les charges de retraites correspondent aux charges destinées à la couverture des engagements sociaux.

La participation et l'intéressement des salariés font l'objet d'une rubrique distincte.

Les effectifs des sociétés intégrées globalement sont de 3 034 personnes au 31 décembre 1995 (2 882 personnes en 1994 et 2 809 personnes en 1993).

Participation et intéressement des salariés

Le poste correspond à la charge de l'exercice au titre de la participation des salariés et du régime facultatif d'intéressement prévus par l'ordonnance du 21 octobre 1986.

F Charge du risque sur opérations de crédit

En millions de francs	1995	1994	1993
Dotations aux provisions	607	846	959
Créances passées en perte sur l'exercice	694	802	684
Reprises de provisions	-745	-844	-688
Récupérations sur créances amorties	-33	-26	-21
Charge du risque sur opérations de crédit	523	778	934

G Dotations aux provisions pour pertes et charges

En millions de francs	Dotations	Reprises	Charge nette de l'exercice 1995	Charge nette de l'exercice 1994	Charge nette de l'exercice 1993
Total	35	-12	23	17	-26

H Impôt sur les sociétés**Intégration fiscale**

En application des dispositions de la loi de finances pour 1988 un groupe d'intégration fiscale a été constitué en 1989 entre Cetelem et Cofica. Il comprend 11 sociétés au 31 décembre 1995.

L'impôt est calculé globalement, sur la somme algébrique des résultats, bénéficiaires ou déficitaires, des sociétés intégrées.

Charge d'impôt de l'exercice

La charge d'impôt consolidé s'analyse ainsi :

En millions de francs	1995	1994	1993
Impôt courant	590	435	423
Impôt différé	-1	-25	-67
Total	589	410	356

I Information sectorielle

La répartition par zone d'implantation géographique des **Concours bancaires à la clientèle** au 31 décembre est la suivante :

En millions de francs	France	Étranger	Total bilan
Crédits à l'équipement des ménages	47 945	1 501	49 446
Matériels donnés en crédit-bail	1 692	-	1 692
Matériels donnés en location	868	2	870
Total 1995	50 505	1 503	52 008
Total 1994	45 555	968	46 523
Total 1993	44 413	741	45 154

La répartition par zone d'implantation géographique des **Produits des opérations bancaires à la clientèle** au 31 décembre est la suivante :

En millions de francs	France	Étranger	Total Compte de résultat
Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	6 663	264	6 927
Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail	238	-	238
Loyers nets des matériels donnés en location	76	1	77
Total 1995	6 977	265	7 242
Total 1994	6 846	204	7 050
Total 1993	7 553	183	7 736

6 • AUTRES INFORMATIONS**A Informations relatives aux entreprises liées au 31 décembre 1995**

En millions de francs	Sociétés liées	Sociétés avec lien de participation
Actif		
Créances sur les établissements de crédit	18 226	642
Concours bancaires à la clientèle	114	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 952	
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	46 431	78
Dettes représentées par un titre	1 307	
Emprunts participatifs ou subordonnés	265	
Hors bilan		
Engagements reçus d'établissements de crédit	474	
Engagements donnés à des établissements de crédit		1 007

B Informations en matière de crédit-bail

Le crédit-bail concerne une partie du matériel informatique utilisé par le groupe.

Les données sur les contrats en cours sont les suivantes :

En millions de francs	Dotations aux amortissements de l'exercice		Valeur nette
Valeur d'origine des matériels	de l'exercice	cumulés	
93	19	61	32
Redevances payées de l'exercice cumulées			
30*	86	1	25
Redevances restant à payer jusqu'à 1 an + 1 an à 5 ans			
			1

* y compris les contrats échus dans l'exercice

C Dirigeants

Le montant global des rémunérations versées au cours de l'exercice 1995 aux membres des organes de direction, d'administration et de surveillance s'élève à 9,002 millions de francs.

D Plans d'options de souscription d'action

Les caractéristiques des plans d'options 1995 de Cetelem sont les suivantes :

Date d'octroi	7 novembre 1995
Nombre d'attributaires	79
Nombre d'options attribuées	39 690
- dont aux dirigeants de Cetelem (en%)	7,6
Prix d'exercice	755
Rabais sur le cours de bourse de référence	-
Durée des options	8 ans
Différé d'exercice	5 ans
La situation cumulée des plans d'options en cours au 31 décembre 1995 est la suivante :	
Nombre ajusté des options attribuées depuis 1988	605 850
Nombre ajusté des options non exercées	314 826
- dont bénéficiant aux dirigeants de Cetelem (en%)	9
Incidence des options en cours sur la dilution en capital (en%)	1,48

E CONSOLIDATION

Les sociétés du Groupe Cetelem font partie du périmètre de consolidation de la Compagnie Bancaire.

7 • LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

SOCIÉTÉS FRANÇAISES	1995		1994	1993
	% contrôle	% intérêt	% intérêt	% intérêt
Consolidées par intégration globale				
Cetelem	100	100	100	100
Accéa Finance	100	100	100	100
Antée	100	100	-	-
Cetelem Expansion	100	100	100	100
Clariance	100	100	100	100
CMV	100	100	100	-
Cofica Bail	100	100	-	-
Cofica	100	100	100	100
Cofiparc	98	97	97	97
Cofiplus	100	100	100	100
Effico	100	100	100	-
Fidem	95	95	-	-
Foncière de Cetelem	100	100	100	-
Inchape France Finance	51	51	51	51
Klébail	100	100	100	-
Leval Portefeuille	100	100	-	-
Neuilly Contentieux	95	95	95	95
Neuilly Gestion	80	79	79	80
Soservi	100	100	100	100
Consolidées par intégration proportionnelle				
Arval	50	50	50	50
CGLI	45	45	-	-
Consolidées par mise en équivalence				
AGF Financement 1	40	40	40	40
AGF Financement 2	40	40	40	-
Cofidis	15	15	15	15
Cofinoga*	49	49	49	49
Covefi	34	34	34	34
Facet	39	39	39	39
Finama	49	49	49	49
Lafayette Finance	-	-	-	49
Novacredit	37	37	38	38
Presbourg Etoile et Cie	-	-	-	11
Sté Paiement Pass	40	40	40	40
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES				
Consolidées par intégration globale				
Cetelem Expansao	100	100	98	98
Cetelem Bénélux	100	100	-	-
Cetelem SFAC	100	100	85	85
Fimestic	100	100	85	85
Fimestic Expansion	100	100	-	-
Eurocredito	80	80	-	-
UEC	100	100	-	-
Cetelem Nederland	-	-	-	100
Consolidées par intégration proportionnelle				
Arval Italie	35	35	-	-
Consolidées par mise en équivalence				
Arval Belgium	28	28	28	28
Fimagroup*	40	40	40	40
Finadis	15	15	15	15
Findomestic	38	38	38	38
Fipryca	34	34	34	34

*prise en compte des données consolidées

8 • BILANS ET COMPTES DE RÉSULTATS PUBLIÉS AU BALO

Les bilans et comptes de résultats présentés ci-après sont établis selon les règles de présentation fixées par le Règlement 91-02 du Comité de la Réglementation Bancaire. Le total du bilan et le résultat net consolidés ne sont pas affectés par ces règles de présentation.

BILANS CONSOLIDÉS DE CETELEM AU 31 DÉCEMBRE AVANT RÉPARTITION (en milliers de francs)

ACTIF	1995	1994	1993
Caisses, Banques Centrales, CCP	11 021	4 495	3 008
Effets publics et valeurs assimilées	327 007	-	-
Créances sur établissements de crédit	18 939 607	15 369 445	17 372 422
• A vue	325 804	307 316	3 746 147
• A terme	18 613 803	15 062 129	13 626 275
Créances sur la clientèle	49 521 681	44 100 037	42 647 930
• Autres concours à la clientèle	49 521 536	44 099 308	42 646 935
• Comptes ordinaires débiteurs	145	729	995
Opérations de crédit-bail et assimilées	2 562 344	2 508 630	2 618 150
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 219 678	1 877 744	1 171 469
Actions et autres titres à revenu variable	319 934	507 467	496 218
Participations, activités de portefeuille et parts dans les entreprises liées	108 521	17 004	25 387
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	1 578 889	1 358 891	1 068 842
• Non financières	-	-	-
• Financières	1 578 889	1 358 891	1 068 842
Immobilisations incorporelles	23 337	23 304	21 921
Immobilisations corporelles	706 536	811 001	86 248
Capital souscrit non versé	6 025	3 920	169
Autres actifs	632 372	509 003	418 015
Comptes de régularisation	716 146	447 779	337 810
Ecart d'acquisition	217 800	284 815	351 830
Total	77 890 898	67 823 535	66 619 419
PASSIF			
Dettes envers les établissements de crédit	48 057 384	41 287 438	37 476 577
• A vue	1 018 136	1 226 704	225 522
• A terme	47 039 248	40 060 734	37 251 055
Comptes créditeurs de la clientèle	3 305 405	190 087	153 764
Autres dettes	3 305 405	190 087	153 764
• A vue	223 675	190 087	153 764
• A terme	3 081 730	-	-
Dettes représentées par un titre	14 787 566	16 004 641	19 538 433
• Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	6 774 549	7 202 552	10 711 795
• Emprunts obligataires	8 013 017	8 802 089	8 826 638
Autres passifs	1 056 364	995 498	1 139 338
Comptes de régularisation	488 411	412 892	369 273
Provisions pour risques et charges	178 861	155 539	24 851
Fonds pour risques bancaires généraux	110 000	-	-
Dettes subordonnées	1 081 912	1 083 011	1 081 389
Capital souscrit	954 962	627 049	618 072
Primes d'émission	679 449	863 742	648 189
Réserves consolidées, écart de réévaluation écart de conversion et différences sur mises en équivalence	6 048 679	5 192 771	4 338 453
• Part du groupe	6 006 441	5 139 962	4 297 812
• Part des intérêts minoritaires	42 238	52 809	40 641
Résultat de l'exercice	1 141 905	1 010 867	1 231 080
• Part du groupe	1 134 740	1 005 786	1 229 446
• Part des intérêts minoritaires	7 165	5 081	1 634
Total	77 890 898	67 823 535	66 619 419
HORS BILAN			
Engagements reçus			
Engagements de financement	278 484	-	1 000 000
Engagements reçus d'établissements de crédit	278 484	-	1 000 000
Engagements de garantie	216 112	155 251	67 998
Engagements reçus d'établissements de crédit	216 112	155 251	67 998
Engagements donnés			
Engagements de financement	26 567 228	21 179 262	20 661 178
Engagements en faveur d'établissements de crédit	990 000	990 000	990 000
Engagements en faveur de la clientèle	25 577 228	20 189 262	19 671 178
Engagements de garantie	453 368	749 326	645 384
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	17 011	24 720	-
Engagements d'ordre de la clientèle	436 357	724 606	645 384

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE CETELEM
 (en milliers de francs)

	1995	1994	1993
Produits et charges d'exploitation bancaire			
+ Intérêts et produits assimilés	9 333 491	9 154 158	9 861 908
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 209 616	1 253 364	1 239 143
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	6 825 872	6 594 545	7 271 968
+ Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	153 391	79 945	72 036
+ Produits sur opérations de crédit bail et assimilés	1 144 612	1 226 304	1 277 843
+ Autres intérêts et produits assimilés	-	-	918
- Intérêts et charges assimilées	-5 219 727	-5 311 175	-5 909 362
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	-3 126 395	-3 063 488	-3 554 048
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-71 895	-38 691	-28 886
- Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	-1 191 725	-1 349 500	-1 456 617
- Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	-829 712	-859 496	-869 811
- Autres intérêts et charges assimilées	-	-	-
+ Revenus des titres à revenu variable	155 196	148 676	115 579
+ Commissions (produits)	207 310	238 169	202 717
- Commissions (charges)	-131 295	-112 382	-82 883
+ Gains sur opérations financières	33 927	485	3 778
+ Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction	18 401	62	-
+ Solde en bénéfice des opérations sur titres de placement	15 526	160	3 137
+ Solde en bénéfice des opérations de change	-	263	-
+ Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers	-	-	641
- Pertes sur opérations financières	-2 911	-9 838	-2 798
- Solde en perte des opérations de change	-105	-	-2 798
- Solde en perte des opérations sur instruments financiers	-2 806	-9 838	-
Autres produits et charges ordinaires			
+ Autres produits d'exploitation	740 185	508 917	343 070
+ Autres produits d'exploitation bancaire	382	363	6
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	739 803	508 554	343 064
- Charges générales d'exploitation	-2 777 737	-2 527 949	-2 430 049
- Frais de personnel	-1 174 201	-1 072 906	-1 023 334
- Autres frais administratifs	-1 603 536	-1 455 043	-1 406 715
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-134 298	-108 170	-78 437
- Autres charges d'exploitation	-110 522	-10 874	-58 084
- Autres charges d'exploitation bancaire	-10	-26	-207
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-110 512	-10 848	-57 877
- Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors bilan	-546 768	-795 200	-907 337
- Solde en perte des corrections de valeur sur immobilisations financières	-	-	-1 879
+ Solde en bénéfice sur corrections de valeurs sur immobilisations financières	331	-	-
- Excédent des dotations sur les reprises des fonds pour risques bancaires généraux	-110 000	-	-
Résultat ordinaire avant impôt	+ 1 437 182	+ 1 174 817	+ 1 056 223
Produits et charges exceptionnels			
+ Produits exceptionnels	-	-	342 554
- Impôt sur les bénéfices	-588 907	-410 096	-356 196
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence			
• Non financières	+ 293 630	+ 246 146	+ 188 499
• Financières	-	-	10 287
Résultat de l'exercice	293 630	246 146	178 212
• Part du groupe	+ 1 141 905	+ 1 010 867	+ 1 231 080
• Part des intérêts minoritaires	1 134 740	1 005 786	1 229 446
	7 165	5 081	1 634

COMPTES SOCIAUX

SOMMAIRE

COMPTES DE RÉSULTATS DE CETELEM	94
BILANS DE CETELEM	96
ANNEXE AUX COMPTES DE CETELEM.....	98
RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ.....	112

COMPTES DE RÉSULTATS DE CETELEM

(en milliers de francs)

CHARGES	1995	1994
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 170 907	3 197 795
Intérêts et charges assimilées	3 097 216	3 121 563
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	1 898 107	1 765 061
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	25 695	38 717
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 173 414	1 317 785
Commissions	70 658	66 394
Pertes sur opérations financières	3 033	9 838
Solde en perte des opérations de change	227	
Solde en perte des opérations sur instruments financiers	2 806	9 838
AUTRES CHARGES ORDINAIRES	2 100 457	1 964 179
Charges générales d'exploitation	1 698 983	1 570 422
Frais de personnel	673 291	608 562
Autres frais administratifs	1 025 692	961 860
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation sur immobilisations incorporelles et corporelles	12 461	11 692
Autres charges d'exploitation	61 415	15 855
Autres charges d'exploitation bancaire	2 405	1 468
- Autres charges	2 405	1 468
Autres charges d'exploitation non bancaire	59 010	14 387
Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors bilan	217 598	366 210
Excédent des dotations sur les reprises des fonds pour risques bancaires généraux	110 000	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-
IMPOT SUR LES BÉNÉFICES	443 878	281 189
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	1 013 058	926 806
TOTAL (1)	6 728 300	6 369 969

(1) dont dépenses de toute nature exclues des charges déductibles fiscalement

537 521

PRODUITS	1995	1994
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 303 132	6 076 469
Intérêts et produits assimilés	5 626 672	5 408 690
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 246 768	1 303 996
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 225 506	4 019 678
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	154 398	85 016
Revenus des titres à revenu variable	520 396	495 536
Commissions	140 751	171 999
Gains sur opérations financières	15 313	244
Solde en bénéfice des opérations sur titres de placements	15 313	-
Solde en bénéfice des opérations de change	-	244
AUTRES PRODUITS ORDINAIRES	425 168	293 500
Solde en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisations financières	28 259	18 184
Autres produits d'exploitation	396 909	275 316
- Autres produits d'exploitation bancaire	350	-
- Autres produits	350	-
- Autres produits d'exploitation non bancaire	396 559	275 316
Résultat ordinaire avant impôt	+ 1 456 936	+ 1 207 995
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL AVANT IMPÔT	-	-
TOTAL	6 728 300	6 369 969

BILANS DE CETELEM

au 31 décembre (en milliers de francs)

ACTIF	1995	1994
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux	4 698	387
Créances sur les établissements de crédit	19 733 046	15 911 313
• A vue	125 735	101 446
• A terme	19 607 311	15 809 867
Créances sur la clientèle	27 170 976	28 445 257
• Autres concours à la clientèle	27 170 830	28 444 529
• Comptes ordinaires débiteurs	146	728
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 010 060	1 986 447
Actions et autres titres à revenu variable	319 218	506 855
Participations et activité de portefeuille	1 255 438	1 257 880
Parts dans les entreprises liées	1 632 160	1 055 773
Immobilisations incorporelles	12 494	12 399
Immobilisations corporelles	154 457	150 355
Autres actifs	394 054	387 378
Comptes de régularisation	546 378	359 150
TOTAL DE L'ACTIF	53 232 979	50 073 194

HORS-BILAN

ENGAGEMENTS REÇUS

Engagements de financement

Engagements reçus d'établissements de crédit

– –

Engagements de garantie

Engagements reçus d'établissements de crédit

104 384 88 541

PASSIF

	1995 après répartition	1995 avant répartition	1994 avant répartition
Dettes envers les établissements de crédit	29 429 760	29 429 760	26 367 767
• A vue	515 527	515 527	774 565
• A terme	28 914 233	28 914 233	25 593 202
Comptes créditeurs de la clientèle	159 984	159 984	164 229
• Autres dettes à vue	159 984	159 984	164 229
Dettes représentées par un titre	14 748 764	14 748 764	15 952 940
• Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	6 756 016	6 756 016	7 171 223
• Emprunts obligataires	7 992 748	7 992 748	8 781 717
Autres passifs	797 202	584 988	458 482
Comptes de régularisation	268 008	268 008	242 696
Provisions pour risques et charges	241 154	241 154	209 074
Provisions réglementées	2 105	2 105	5 407
Fonds pour risques bancaires généraux	110 000	110 000	–
Dettes subordonnées	776 468	776 468	778 185
Capital souscrit	954 962	954 962	627 050
Primes d'émission	679 449	679 449	863 741
Réserves	5 065 060	4 264 267	3 476 811
Report à nouveau	63	12	6
Résultat de l'exercice	–	1 013 058	926 806
TOTAL DU PASSIF	53 232 979	53 232 979	50 073 194

HORS-BILAN

ENGAGEMENTS DONNÉS

Engagements de financement

Engagements en faveur d'établissements de crédit

3 331 417 3 331 417 990 000

Engagements en faveur de la clientèle

13 393 987 13 393 987 15 225 007

Engagements de garantie

Engagements d'ordre d'établissements de crédit

392 311 392 311 24 720

Engagements d'ordre de la clientèle

273 789 273 789 559 688

ANNEXE AUX COMPTES DE CETELEM AU 31.12.1995

1 • PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de Cetelem ont été établis conformément aux dispositions réglementaires applicables aux banques, telles qu'elles sont prévues en particulier par le Règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à l'établissement et à la publication des comptes annuels des établissements de crédit.

A Évaluation et présentation des comptes

Les mêmes méthodes d'évaluation que pour l'exercice précédent ont été retenues.

Les changements de présentation intervenus sont mentionnés dans les notes de cette annexe relatives aux postes concernés.

B Conversion des opérations libellées en devises

Ces opérations suivent les règles édictées par le règlement n° 89.01 du Comité de la Réglementation Bancaire. Les éléments d'actif, de passif et de hors-bilan de Cetelem sont convertis en francs au taux de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les produits et charges courus en monnaies étrangères sont convertis en francs au cours du dernier jour du mois de leur enregistrement.

Les écarts résultant de la conversion des titres de participation et de filiales en devises financés en francs, sont inscrits en compte de titre.

Les autres gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés en fin de période au compte de résultat et constituent le résultat de change.

C Créances sur la clientèle

Les montants des crédits en cours incluent les encours douteux nets de provisions. L'encours douteux se compose des échéances impayées et du capital restant dû des crédits dont le montant impayé dépasse trois échéances ou six échéances pour l'immobilier, ou pour lesquels les créances ont été rendues exigibles du fait de leur transmission au contentieux. Les dossiers correspondants à des plans de rééchelonnement notamment dans le cadre de la loi sur le surendettement des particuliers sont portés, depuis 1995, en encours douteux dès le deuxième impayé.

Les provisions sur les créances impayées ainsi que sur les créances ayant fait l'objet d'un réaménagement sont calculées en appliquant des taux de provisionnement croissants avec le nombre de mensualités impayées. Les taux retenus reposent sur une approche statistique du risque.

Le montant des crédits à la clientèle se trouve réduit des créances cédées dans le cadre des opérations de titrisation. Par contre, conformément à l'instruction de la Commission Bancaire 93-06, les droits sur l'attribution de tout ou partie du boni de liquidation de ces fonds figurent dans le poste "créances sur la clientèle".

D Titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées en fonction de la destination donnée aux titres lors de leur acquisition.

Les titres de placement, acquis avec un objectif de détention supérieur à 6 mois, sans que cet objectif implique une conservation jusqu'à l'échéance, sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Il n'est pas fait usage de la faculté d'étaler la différence (surcote ou décote) entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement en compte de résultat.

Conformément à la réglementation, les parts spécifiques émises par les fonds communs de créances qui supportent par priorité les risques de défaillance des débiteurs des créances constituant ces fonds entrent dans cette catégorie.

Les titres d'investissement correspondent aux titres acquis en vue d'une détention durable et en principe jusqu'à leur échéance, et pour lesquels il existe un financement par des ressources à caractère permanent et durablement affectées, ou une couverture du risque de taux.

Ces titres sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition.

La surcote ou la décote constatée à l'achat est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les moins-values latentes éventuelles sur ces titres ne sont pas provisionnées.

Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées, inscrits ou non à la cote officielle, sont comptabilisés à leur valeur d'utilité, telle qu'elle a été établie lors de la réévaluation intervenue en 1978. Les titres acquis postérieurement au 31 décembre 1976 sont portés au bilan pour leur prix de revient. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de l'écart constaté.

E Immobilisations

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire ou le mode dégressif pour le matériel informatique.

Les durées d'amortissement retenues sont de :

- 4 ans maximum pour les logiciels,
- 40 ans pour les constructions,
- 8 ans pour les agencements et installations,
- 10 ans pour le mobilier,
- 4 ou 5 ans pour les autres immobilisations corporelles.

F Provisions pour retraites

A la suite de l'accord professionnel du 13 septembre 1993 par lequel les banques françaises ont adhéré aux régimes généraux de retraite complémentaire gérés par l'ARRCO et l'AGIRC, Cetelem provisionne les engagements résultant de son affiliation à la Caisse de Retraite du Personnel des Banques (CRPB), chargée de servir aux retraités actuels, et à terme lorsqu'ils seront eux-mêmes en retraite, aux agents en activité au 31 décembre 1993, des compléments de pension s'ajoutant aux prestations qu'ils recevront du régime général.

Ces engagements ainsi que les autres engagements à la charge de Cetelem au titre de régimes surcomplémentaires sont évalués à la clôture de chaque exercice selon des hypothèses actuarielles.

G Produits et charges d'exploitation bancaire

Les produits et charges bancaires sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis, aux exceptions principales suivantes :

- les frais d'émission des emprunts obligataires et l'impact des réaménagements des ressources et des emplois sont appréhendés immédiatement en résultat,
- les indemnités de retard sur dossiers crédit sont enregistrées en produit dès leur acquisition.

Les primes de remboursement des emprunts sont amorties de façon linéaire sur la durée des dits emprunts.

H Commissions d'apport de dossiers de crédit

Les commissions réglées aux intermédiaires qui transmettent les demandes de la clientèle sont assimilées à des frais généraux et classées en charges générales d'exploitation.

I Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sur instruments financiers à terme, sont constituées pour l'essentiel de contrats d'échange de taux d'intérêts, de contrats de taux plafonds (CAPS) et d'options sur taux d'intérêts.

Pour les contrats classés dans la catégorie des opérations visant à couvrir de manière identifiée dès l'origine le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, les charges et les produits relatifs à ces opérations sont enregistrés en résultat de manière symétrique et dans le même poste que les produits et charges de l'élément couvert.

Pour les autres contrats permettant de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêts, les charges et produits sont inscrits prorata temporis dans la rubrique "solde en perte (en bénéfice) des opérations sur instruments financiers".

2 • NOTES SUR LE BILAN**A Opérations en devises**

La contre-valeur en francs des opérations en devises est de :

- 1 284 millions de francs pour l'actif,
- 1 297 millions de francs pour le passif.

Ces opérations concernent l'achat de titres de participation ou d'entreprises liées en devises, les concours consentis à des filiales étrangères, le refinancement correspondant ainsi que les comptes de la succursale ouverte au Portugal en 1995.

B Créances sur les établissements de crédit

Ces créances se décomposent comme suit :

En milliers de francs	1995	1994
Comptes à vue	122 724	97 747
Comptes et prêts à échéance	18 759 365	15 045 131
Prêts subordonnés	170 000	100 000
Créances rattachées	680 957	668 435
Total	19 733 046	15 911 313

L'incidence sur ce poste des opérations de titrisation est décrite en note D ci-après.

Échéancier au 31 décembre (hors créances rattachées)

En milliers de francs	Total bilan	≤ 3 mois	> 3 mois	> 1 an	> 5 ans
Durée restant à courir			≤ 1 an	≤ 5 ans	
Total	19 052 089	1 778 224	2 272 213	10 731 094	4 270 558
Dont créances subordonnées	170 000			100 000	70 000

C Créances sur la clientèle

Ce poste s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 1995 :

En milliers de francs	Autres concours à la clientèle	Comptes ordinaires débiteurs	Total 1995	Total 1994
Encours sains	26 402 331	146	26 402 477	27 789 296
Encours douteux	1 750 660		1 750 660	1 734 895
Provisions	-1 233 269		-1 233 269	-1 363 534
Encours nets	26 919 722	146	26 919 868	28 160 657
Créances rattachées	251 108		251 108	284 600
Encours totaux	27 170 830	146	27 170 976	28 445 257

Ce poste comprend le prêt participatif consenti en 1994 à la Foncière de Cetelem pour 500 millions de francs.

Si les dossiers rééchelonnés dans le cadre de la loi sur le surendettement des particuliers avaient été considérés comme douteux en 1994 dès le deuxième impayé, comme c'est le cas en 1995, les encours douteux de 1994 auraient été supérieurs de 78 millions de francs.

Par contrat d'apport, un portefeuille de crédits de 1 486 millions de francs, ainsi que le refinancement correspondant, a été transféré le 1^{er} août 1995 à la filiale Fidem.

L'incidence sur ce poste des opérations de titrisation est décrite en note D ci-après.

D Cessions de créances dans le cadre des opérations de titrisation

En millions de francs	Date cessions des créances	Montant cédé à l'origine	Cessions complémentaires de l'exercice	Cessions complémentaires depuis l'origine	Capital restant dû au 31.12.95	Boni au 31.12.95
CB 4	novembre 1992	1 800	-	-	173	-
CB 5	décembre 1993	1 800	-	-	481	-
NORIA 1	juin 1994	2 186	1 250	1 773	2 078	60
ANTEE	novembre 1995	3 500	158	158	3 563	16
Total 1995		9 286	1 408	1 931	6 295	76

Outre les fonds classiques CB2, CB3 (liquidés en 1995), CB4, CB5 et le fonds rechargeable NORIA 1 déjà existants, le fonds EOS 1 a été mis en place en 1995 pour permettre la titrisation de crédits permanents.

Dans le cadre de cette structure, une société financière ad hoc, Antée SA, filiale de Cetelem, a été créée. Conformément à une convention cadre de subrogation, Antée acquiert quotidiennement auprès de Cetelem des créances représentatives des tirages sur les comptes permanents concernés. La pre-

mière acquisition portant sur 3,5 milliards de francs a été refinancée au moyen de deux concours octroyés par Cetelem :

- un dépôt d'espèces, nanties au profit d'Antée, de 3 milliards de francs constitutif d'une créance titrisée auprès d'EOS 1,
- une ouverture de crédit d'un montant plafond de 3 milliards de francs.

L'effet de cette opération sur les comptes de Cetelem au 31 décembre 1995 est le suivant :

• les "créances sur les établissement de crédit" comprennent un montant de 659 millions de francs correspondant à la partie utilisée de l'ouverture de crédit. Ce concours est nanti au profit d'Antée en garantie du paiement des créances subrogées. Le risque sur celles-ci est donc conservé par Cetelem à concurrence de ce montant,

• les "créances sur la clientèle" sont diminuées des montants figurant dans le tableau ci-dessus.

Par ailleurs, depuis 1995 ne subsiste dans les "créances sur la clientèle" que la partie des bonis correspondant aux comptes de réserve constitués au sein des fonds NORIA 1 et EOS 1. La partie correspondant à des intérêts à recevoir est désormais portée dans le poste "comptes de régularisation actif". Le retraitement correspondant pour l'exercice 1994 s'élève à 21 millions de francs.

Échéancier des encours sains au 31 décembre (hors créances rattachées)

En milliers de francs	Total bilan	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Durée restant à courir					
Total	26 402 331	3 118 451	6 916 659	14 942 899	1 424 322

Les créances sur la clientèle ne sont pas éligibles au refinancement des Banques Centrales.

E Titres

Analyse du portefeuille titres par activité (hors participations, activité de portefeuille et parts dans les entreprises liées).

En milliers de francs	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total 1995	Total 1994
Classement au bilan				
Portefeuille de placement*	560 489	319 218	879 707	1 067 912
Portefeuille d'investissement	1 318 001	—	1 318 001	1 364 527
Créances rattachées	131 570	—	131 570	60 863
Total	2 010 060	319 218	2 329 278	2 493 302
(*dont titres cotés)	453 939	—	—	453 939

Aucun transfert entre catégories de portefeuille n'est intervenu au cours de l'exercice 1995.

La diminution du portefeuille de placement s'explique par le remboursement des parts subordonnées des fonds communs de créances CB2 et CB3 liquidés en 1995.

Titres d'investissement

Aucun titre d'investissement n'a été vendu avant l'échéance.

Échéancier des obligations et autres titres à revenu fixe au 31 décembre (hors créances rattachées)

En milliers de francs	Total bilan	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Durée restant à courir					
Total	1 878 490	49 114	590 586	445 692	793 098

Actions et autres titres à revenu variable

Ce poste correspond aux parts spécifiques des fonds communs de créances destinées à supporter par priorité les risques de défaillances des débiteurs. La valeur actuelle de ces parts, tenant compte du risque de défaillance prévisible des débiteurs et mesurée au taux d'actualisation en vigueur lors de l'émission se trouve supérieure à la valeur comptable de souscription. En conséquence, aucune provision n'a été constituée au 31 décembre 1995.

Participations, activité de portefeuille et parts dans les entreprises liées

En milliers de francs	Valeur nette au 31 décembre 1995	dont titres cotés	dont titres non cotés	dont parts dans des établissements de crédit
Parts dans entreprises liées	1 632 160	8 101	1 624 059	1 605 188
Participations	1 255 438	124	1 255 314	1 255 186
Total	2 887 598	8 225	2 879 373	2 860 374

La liste des filiales et participations et des principales sociétés dont Cetelem est l'associé indéfiniment responsable figure en note 5E.

L'évolution des titres de participation, activité de portefeuille et parts dans les entreprises liées au cours de l'exercice est présentée ci-après :

En milliers de francs	Total	Parts dans entreprises liées	Participations
Valeur brute au 31 décembre 1994	2 329 420	1 071 515	1 257 905
Acquisitions de l'exercice	564 475	563 463	1 012
Cessions de l'exercice	-1 816	-1 616	-200
Autres mouvements	-4 456	-1 202	-3 254
Valeur brute au 31 décembre 1995	2 887 623	1 632 160	1 255 463
Provisions au 31 décembre 1994	15 767	15 742	25
Dotations de l'exercice	—	—	—
Reprises de l'exercice	-15 742	-15 742	—
Provisions au 31 décembre 1995	25	—	25
Valeur nette au 31 décembre 1994	2 313 653	1 055 773	1 257 880
Valeur nette au 31 décembre 1995	2 887 598	1 632 160	1 255 438

L'augmentation des "Parts dans les entreprises liées" est due principalement à la souscription au capital des sociétés Antée, Cetelem SFAC, Crédial, Fidem, Sofracem, Fimestic Expansion et Fimestic ainsi qu'à la prise de participation dans Segece.

F Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers de francs	Total	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles
Valeur nette au 31 décembre 1994	162 754	150 355	12 399
Acquisitions de l'exercice	20 567	18 525	2 042
Cessions de l'exercice	-12 438	-10 580	-1 858
Variation nette des amortissements	-3 932	-3 843	-89
Valeur nette au 31 décembre 1995	166 951	154 457	12 494

G Autres actifs

En milliers de francs	1995	1994
Instruments conditionnels achetés	95 554	66 113
État impôts et taxes	1 379	1 394
Autres débiteurs divers	297 121	319 871
Total	394 054	387 378

H Comptes de régularisation actif

En milliers de francs	1995	1994
Valeurs à l'encaissement	58 491	47 030
Primes de remboursement des emprunts obligataires	37 109	41 682
Charges payées d'avance	32 316	27 453
Produits à recevoir	397 279	220 085
Autres	21 183	22 900
Total	546 378	359 150

Les produits à recevoir incluent les créances rattachées sur instruments de hors-bilan ainsi que la partie non affectée au compte de réserve des fonds communs de créances pour un montant de 103 millions de francs en 1995 (21 millions de francs en 1994).

I Dettes envers les établissements de crédit

Ce poste se décompose de la façon suivante :

En milliers de francs	1995	1994
Comptes à vue	515 510	774 563
Comptes et prêts à échéance	28 844 687	25 567 185
Dettes rattachées	69 563	26 019
Total dettes envers les établissements de crédit	29 429 760	26 367 767

Échéancier au 31 décembre (hors dettes rattachées)

En milliers de francs	Total bilan	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Durée restant à courir					
Total	29 360 197	3 776 895	6 256 844	18 727 720	598 738

J Dettes représentées par un titre

En milliers de francs	1995	1994
Titres de créances négociables	6 408 090	6 797 167
Dettes rattachées	347 926	374 056
Total titres de créances négociables	6 756 016	7 171 223
Emprunts obligataires	7 554 260	8 333 415
Dettes rattachées	438 488	448 302
Total Emprunts obligataires	7 992 748	8 781 717
Total dettes représentées par un titre	14 748 764	15 952 940

En 1995 sont arrivés à échéance les emprunts obligataires août 1987 (669 millions de francs) et mars 1988 (100 millions de francs).

Les primes de remboursement restant à amortir sur emprunts obligataires, sont classées à l'actif en comptes de régularisation (note 2.H).

Échéancier au 31 décembre (hors dettes rattachées)

En milliers de francs	Total bilan	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Durée restant à courir					
Titres de créances négociables	6 408 090	1 158 000	1 372 794	1 734 198	2 143 098
Emprunts obligataires	7 554 260	250 000	-	3 304 260	4 000 000
Total	13 962 350	1 408 000	1 372 794	5 038 458	6 143 098

K Autres passifs

En milliers de francs	1995	1994
État Impôts et Taxes	133 073	19 537
Autres créditeurs divers	451 915	438 945
Total	584 988	458 482

L Comptes de régularisation passif

En milliers de francs	1995	1994
Charges à payer	264 305	241 058
Produits perçus d'avance	104	-
Autres	3 599	1 638
Total	268 008	242 696

Les charges à payer sont principalement constituées de charges générales d'exploitation ainsi que de dettes rattachées sur instruments de hors-bilan.

M Provisions pour risques et charges

En milliers de francs	1995	1994
Provisions pour charge de retraite	109 976	113 000
Provisions pour impôts différés	91 446	74 825
Autres provisions pour risques et charges	39 732	21 249
Total	241 154	209 074

Les impôts différés ayant leur origine en 1995 ont été valorisés en tenant compte de la contribution complémentaire de 10%. Les provisions antérieures ne sont pas revalorisées lorsque l'exigibilité de l'impôt se situe au-delà de 1997.

N Fonds pour risques bancaires généraux

En milliers de francs	1995	1994
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	110 000	-

Dans un souci de prudence, afin de faire face aux incertitudes réglementaires et conjoncturelles liées à son activité, la société a décidé la création d'un Fonds pour Risques Bancaires Généraux de 110 millions de francs, en conformité avec le règlement CRB n° 90-02 du 23 février 1990.

O Dettes subordonnées

En milliers de francs	1995	1994
Titres subordonnés remboursables	500 000	500 000
Autres emprunts subordonnés	264 040	264 040
Dettes rattachées	12 428	14 145
Total	776 468	778 185

Les titres subordonnés correspondent à l'émission de 500 millions de francs, échéance Août 1996, à taux d'intérêt variable égal à la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement des emprunts d'État à long terme (TME), diminuée de 0,90%.

Les emprunts subordonnés ont été souscrits par Cetelem auprès de la Compagnie Bancaire :

- 164,8 millions de francs échéance avril 1998 portant intérêt au taux PIBOR 3 mois (Paris Interbank Offered Rate) majoré de 0,475%.
- 99,2 millions de francs échéance septembre 1998 portant intérêt au taux PIBOR 3 mois majoré de 0,565%.

Compte tenu de la clause de subordination, ces dettes subordonnées prennent rang après les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant les prêts participatifs accordés à la société et les titres participatifs émis.

P Capitaux propres

Capital et primes

Le Directoire en vertu de l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 mars 1995 a décidé de procéder à une augmentation de capital par attribution gratuite d'actions à hauteur de 1 action nouvelle pour 2 anciennes, soit la création de 7 059 156 actions d'une valeur nominale de 45 francs.

Cetelem offre depuis 1991 à ses actionnaires la possibilité de recevoir leur dividende en actions.

Dans ce cadre, elle a émis 158 871 actions au prix de 808 francs chacune en 1995, pour une valeur totale, prime d'émission incluse, de 128,4 millions de francs.

Par ailleurs, en vertu d'une autorisation renouvelée par l'Assemblée Générale du 24 mars 1994 au Directoire, Cetelem attribue périodiquement aux salariés du groupe des options leur donnant droit à la souscription d'actions. En 1995 ont été ainsi attribuées 39 690 options. Au 31 décembre 1995, la levée des options en cours à cette date entraînerait l'émission de 314 826 actions supplémentaires.

Les levées d'options en 1995 ont donné lieu à l'émission de 68 909 actions nouvelles, pour une valeur totale, prime d'émission incluse, de 15,3 millions de francs.

En définitive le capital social au 31/12/95 a été porté à 954 961 740 francs, soit 21 221 372 actions entièrement libérées d'un montant nominal de 45 francs.

Réserves

La variation des réserves s'explique comme suit :

En milliers de francs	31.12.1994	Affectation du résultat de l'exercice 1994	31.12.1995
Réserve légale	61 807	898	62 705
Réserve spéciale des plus-values à long terme	6 129	-	6 129
Réserve de réévaluation	160	-	160
Autres réserves	3 408 715	786 558	4 195 273
Total	3 476 811	787 456	4 264 267

3 • NOTES SUR LE HORS-BILAN

A Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sur instruments financiers à terme se décomposent comme suit :

En milliers de francs	1995	1994
Opérations fermes		
Opérations de gré à gré		
• Contrats d'échange de taux, payeur taux fixe	8 727 600	2 768 400
• Contrats d'échange de taux, receveur taux fixe	3 746 000	1 815 000
Opérations conditionnelles		
Opérations de gré à gré		
• Achats d'options de taux	300 000	300 000
• Achats de contrats de taux plafond	3 800 000	2 800 000
Total	16 573 600	7 683 400

B Engagements de financement

Le poste "Engagement en faveur d'établissements de crédit" comporte un montant de 2 341 millions de francs correspondant à la partie non utilisée de l'ouverture de crédit en faveur d'Antée (voir note 2.D).

C Engagements sociaux

Les engagements sociaux définis pour les sociétés françaises par l'Accord du Groupe de la Compagnie Bancaire (indemnités de fin de carrière et régimes de retraite temporaire) et par le régime de retraite à prestations définies des cadres de Direction sont couverts globalement par des contrats souscrits par la Compagnie Bancaire auprès d'une Compagnie d'Assurance.

4 • NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

A Intérêts sur opérations avec la clientèle

Les produits dégagés par les opérations de crédit faites avec des partenaires dans le cadre de sociétés en participation sont inclus dans les intérêts et produits. Lorsque Cetelem est gérant de la société en participation, la quote-part du résultat de la SEP due au coassocié est inscrite dans les intérêts et charges.

B Intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe

En milliers de francs	1995	1994
<i>Charges de l'exercice</i>		
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 123 532	1 274 745
Titres et emprunts subordonnés	49 882	43 040
Total	1 173 414	1 317 785

C Revenus de titres à revenu variable

En milliers de francs	1995	1994
Actions et autres titres à revenu variable	154 607	148 234
Participations	66 113	76 094
Parts dans les entreprises liées	299 676	271 208
Total	520 396	495 536

D Commissions

Charges

Les commissions enregistrées en charges ont été versées à des établissements de crédit et concernent principalement des commissions sur encaissement de valeurs.

Produits

En milliers de francs	1995	1994
Opérations avec la clientèle	79 956	62 024
Prestations de services pour le compte de tiers	60 795	109 975
Total	140 751	171 999

La diminution des commissions de gestion portées dans le poste "Prestations de services pour le compte de tiers" s'explique principalement par la liquidation des fonds communs de créances CB2 et CB3.

E Charges générales d'exploitation**Charges de personnel**

En milliers de francs	1995	1994
Salaires et traitements	382 289	354 782
Charges sociales	168 041	154 225
Charges fiscales	40 191	37 193
Charges de retraites	35 020	29 327
Participation	19 370	11 469
Intéressement	28 380	21 566
Total	673 291	608 562

F Solde en perte des corrections de valeur sur créances

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

En milliers de francs	1995	1994
Dotations aux provisions	238 394	412 052
Créances passées en perte sur l'exercice	339 925	391 758
Reprises de provisions	-340 934	-421 229
Récupérations sur créances amorties	-19 787	-16 371
Charge du risque sur opérations de crédit	217 598	366 210

G Solde en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisations financières

En milliers de francs	Parts dans les entreprises liées	Participations	Solde en bénéfice de l'exercice 1995	Solde en bénéfice de l'exercice 1994
Plus-values et reprises	28 117	142	28 259	57 275
Moins-values et dotations	-	-	-	-39 091
Solde	28 117	142	28 259	18 184

H Autres produits d'exploitation**Produits d'exploitation non bancaire**

Sont enregistrées dans ce poste les ristournes et commissions diverses rétrocédées par les compagnies d'assurance qui participent à la couverture des risques liés aux opérations de crédit, ainsi que les commissions provenant du placement auprès de la clientèle de produits d'assurance-vie ou de capitalisation.

I Impôts sur les sociétés

Cetelem est la société mère du groupe d'intégration fiscale constitué en 1989 entre Cetelem et Cofica. Ce groupe intègre actuellement le résultat de neuf autres sociétés filiales.

La charge d'impôt de l'exercice s'analyse ainsi :

En milliers de francs	1995	1994
Impôts sur le résultat	427 258	269 074
Impôt différé	16 620	12 115
Total	443 878	281 189

J Charges et produits sur exercices antérieurs

Les opérations relatives à des exercices antérieurs représentent un produit d'un million de francs.

5 • AUTRES INFORMATIONS**A Informations relatives aux entreprises liées et aux entreprises ayant un lien de participation**

En milliers de francs	Sociétés liées	Sociétés avec lien de participation
Actif		
Créances sur les établissements de crédit	19 086 258	642 441
Concours bancaires à la clientèle	503 341	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 741 910	-
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	28 206 879	78 736
Comptes créditeurs de la clientèle	9 569	-
Emprunts participatifs ou subordonnés	264 587	-
Hors bilan		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	2 341 417	990 000
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit	375 300	17 011

B Effectif moyen du personnel

Les effectifs moyens en 1995 se décomposent comme suit :

Employés	Gradés	Cadres	Total
79	1 208	373	1 660

C Proposition d'affectation des résultats

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires l'affectation suivante :

- Distribution d'un dividende de 10 francs par action, soit un total de 212 214 milliers de francs,

- Affectation du solde du bénéfice, soit 800 844 milliers de francs et du report à nouveau, soit 12 milliers de francs :

- à la réserve légale pour 32 791 milliers de francs

- à la réserve provenant de la provision pour investissements libérée pour 3 302 milliers de francs

- à la réserve facultative pour 764 700 milliers de francs

- au report à nouveau pour 63 milliers de francs.

D Identification de la société consolidante

Cetelem est consolidé par intégration globale dans les comptes de la Compagnie Bancaire.

E Informations sur les filiales, participations et parts sociales

(filiales et participations dont la valeur brute excède 1% du capital de Cetelem)

au 31 décembre 1995
(en milliers de francs français)

	Capital	Capitaux propres autres que le capital*	Quote-part du capital détenu en % du capital	Résultats du dernier exercice clos
Renseignements détaillés				
Filiales (détentions supérieures à 50 %)				
Filiales françaises				
• Cofica				
5 avenue Kléber, 75116 Paris	298 858	1 480 897	99,92	286 348
• Fidem				
5 avenue Kléber, 75116 Paris	110 000	- 9	95,50	6 885
• Sofracem				
5 avenue Kléber, 75116 Paris	45 000	- 6	100,00	159
• Foncière de Cetelem				
5 avenue Kléber, 75116 Paris	50 000	8 498	100,00	- 6 609
• Antée				
29 rue La pérouse, 75116 Paris	15 000	- 6	100,00	64
• Crédial				
5 avenue Kléber, 75116 Paris	15 000	-	100,00	38
Filiales étrangères				
• Fimestic - Espagne				
Calle Retama 3, Torre Ejesur, 28004 Madrid	145 296	- 3775	95,00	35 652
• Fimestic Expansion - Espagne				
Calle Retama 3, Torre Ejesur, 28004 Madrid	322 880	- 324	100,00	15 492
• Cetelem SFAC - Portugal -				
Rua Basilio Teles 24, 1000 Lisboa	36 025	- 7 460	70,00	- 9 056
Participations (détentions comprises entre 10 et 50 %)				
Participations françaises				
• Cofinoga				
66 rue des Archives, 75003 Paris	597 678	441 077	49,00	222 388
• S2P				
1 place Mendès France, 91066 Evry	259 356	230 585	40,01	non arrêté
• Cofidis				
64 rue du rocher, 75008 Paris	240 255	631 724	15,00	non arrêté
• Covefi				
64 rue du rocher, 75008 Paris	80 000	- 1 924	34,00	non arrêté
• Facet				
80 bd du Mandinet, 77185 Lognes	103 815	273 071	38,85	110 480
• Finama				
8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris	20 000	4 383	49,00	3 836
• Segece				
5 avenue Kléber, 75116 Paris	10 000	48 899	10,00	19 690
Participations étrangères				
• Findomestic - Italie -				
Via Jacopo da Diacetto 48, 50123 Firenze	176 244	90 170	26,32	non arrêté
• Fipryca - Espagne -				
Doctor Esquerdo 138-4, 28007 Madrid	45 850	- 15 455	34,00	14 558
• Fimagroup - Belgique -				
77 rue Neuve, 1000 Bruxelles	37 330	- 4 383	40,00	non arrêté

Pour les filiales et participations étrangères, les capitaux propres ont été convertis au cours d'arrêté et les résultats au cours moyen annuel.

* non compris les résultats de l'exercice

Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
---	---	--	---	---

Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

Filiales françaises	1 059 781	1 059 756	1 400 081	305 444	298 100
Filiales étrangères	547 708	547 708	-	69 856	-
Participations françaises	1 189 527	1 189 527	100 000	17 011	63 952
Participations étrangères	90 607	90 607	525 640	-	2 813

Liste des sociétés dont Cetelem est associé indéfiniment responsable

Sociétés en nom collectif

• Cetelem expansion	20 avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
• Clariance	5 avenue Kléber, 75116 Paris
• Cofiplus	5 avenue Kléber, 75116 Paris
• Kléber Foncier Echat 9	5 avenue Kléber, 75116 Paris
• Soservi	5 avenue Kléber, 75116 Paris

Groupements d'intérêt économique

• Neuilly gestion	20 avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
• Neuilly contentieux	20 avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
• GEP	5 avenue Kléber, 75116 Paris
• GAM	5 avenue Kléber, 75116 Paris
• Technologies expansion	20 avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret
• Aurore	20 avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

au cours des 5 derniers exercices	1991	1992	1993	1994	1995
CAPITAL EN FIN D'ANNÉE					
• Capital social (en francs)	450 657 270	458 327 475	618 072 030	627 049 620	954 961 740
• Nombre d'actions ordinaires existantes	10 014 606	10 185 055	13 734 934	13 934 436	21 221 372
• Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
• Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	201 953	204 797	245 432	238 682	314 826
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (en milliers de francs)					
• Chiffre d'affaires hors taxes	5 517 760	5 882 697	5 957 370	5 654 636	5 706 041
• Bénéfice avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	1 225 920	1 566 031	1 477 094	1 548 916	1 692 812
• Impôt sur les bénéfices	157 585	161 213	226 520	269 074	427 258
• Participation des salariés due au titre de l'exercice	10 905	14 109	12 066	11 700	21 102
• Bénéfice après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions (2)	505 793	711 591	865 160	926 806	1 013 058
• Montant des bénéfices distribués	100 146	101 851	274 699	139 344	212 214
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS, RÉDUIT À UNE SEULE ACTION AJUSTÉE (1) (en francs)					
• Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions (2)	52,28	67,61	59,63	60,20	58,77
• Bénéfice après impôt, amortissements et provisions (2)	24,75	34,24	41,26	43,59	47,04
• Dividende versé à chaque action	5,00	5,00	13,33	6,67	10,00
PERSONNEL					
• Nombre moyen de salariés au cours de l'exercice	1 531	1 569	1 594	1 590	1 660
• Montant de la masse salariale (en milliers de francs)	321 510	338 464	350 798	361 092	388 747
• Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers de francs)	189 238	197 856	198 934	216 587	250 811
(1) Opérations financières réalisées par la Société et coefficient d'ajustement :					
• en 1991 : augmentation de capital de 379 475 340 F à 450 657 270 F consécutive					
- à la levée de 1 257 options (nominal 60 F)					
- au paiement du dividende en actions (102 265 actions à 60 F)					
- à l'augmentation de capital par émission de 1 071 351 actions nouvelles					
- à la levée de 15 326 options (nominal 45 F)					
Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1 ^{er} janvier 1991					
• en 1992 : augmentation de capital de 450 657 270 F à 458 327 475 F consécutive					
- au paiement du dividende en actions (126 780 actions à 45 F)					
- à la levée de 43 669 options (nominal 45 F)					
Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1 ^{er} janvier 1992					
• en 1993 : augmentation de capital de 458 327 475 F à 618 072 030 F consécutive					
- à la levée de 41 580 options (nominal 45 F)					
- au paiement du dividende en actions (81 546 actions à 45 F)					
- à l'attribution de 3 426 753 actions gratuites (nominal 45 F) par incorporation de réserves					
Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1 ^{er} janvier 1993					
• en 1994 : augmentation de capital de 618 072 030 F à 627 049 620 F consécutive					
- à la levée de 19 023 options (nominal 45 F)					
- au paiement du dividende en actions (180 479 actions à 45 F)					
Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1 ^{er} janvier 1994					
• en 1995 : augmentation de capital de 627 049 620 F à 954 961 740 F consécutive					
- à la levée de 68 909 options (nominal 45 F)					
- au paiement du dividende en actions (158 871 actions à 45 F)					
- à l'attribution de 7 059 156 actions gratuites (nominal 45 F) par incorporation de réserves					
Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1 ^{er} janvier 1995					
Coefficient d'ajustement	0,5000	0,5000	0,6667	0,6667	1,0000

(2) compte non tenu des résultats consolidés de sa filiale Cofica.

cetelem

Direction Générale :

20 avenue Georges Pompidou,
92595 Levallois-Perret cedex
Téléphone 46 39 99 39

Siège Social :

5 avenue Kléber, 75116 Paris
Société anonyme à directoire
et conseil de surveillance
au capital de 954 961 740 francs
Registre du Commerce
Paris B 542 097 902